



Société Anonyme au capital de 39.641.178 euros

Siège social : 3, avenue Hoche

75008 Paris

RCS Paris : 422 323 303

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 31 mars 2009

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES	4
2	RAPPORT DE GESTION	5
2.1	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE	
	5	
2.1.1	Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice	5
2.1.2	Evénements importants intervenus lors de l'exercice	9
2.1.3	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	11
2.1.4	Progrès réalisés / difficultés rencontrées	12
2.1.5	Perspectives d'avenir	12
2.1.6	Activité en matière de recherche et développement	12
2.2	COMPTES SOCIAUX. AFFECTATION DU RESULTAT	12
2.2.1	Proposition d'affectation	12
2.2.2	Distributions antérieures de dividendes	13
2.3	GESTION DES RISQUES	13
2.3.1	Risque de change	13
2.3.2	Risque de taux d'intérêt	13
2.3.3	Risque de liquidité	13
2.3.4	Risques sur actions	13
2.3.5	Risques de variation de cours	14
2.3.6	Risques juridiques	16
2.4	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	16
2.4.1	Organes d'administration et de direction	17
2.4.2	Rémunérations et avantages	19
2.5	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	22
2.5.1	Structure du capital de la Société	22
2.5.2	Valeurs mobilières donnant accès au capital	25
2.5.3	Capital autorisé	25
2.5.4	Auto détention, autocontrôle et participations croisées	28
2.5.5	Intéressement du personnel	30
2.5.6	Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et /ou sur l'exercice des droits de vote	31
2.6	FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2009	34
2.6.1	Prise ou cession de participations	35
2.6.2	Activité et résultats des filiales au 31 mars 2009	35
2.7	CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	38
2.7.1	Données sociales	38
2.7.2	Données environnementales	42
2.8	ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	43
2.8.1	Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société	43
2.8.2	Tableau des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la date de clôture de l'exercice	44
2.8.3	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009	45
2.9	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	51
2.9.1	Structure du capital	51
2.9.2	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	51
2.9.3	Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	52

2.9.4	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	52
2.9.5	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier .	52
2.9.6	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	52
2.9.7	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	52
2.9.8	Pouvoirs du conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions	52
2.9.9	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors le cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	52
2.9.10	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	52
3	COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009.....	53
3.1	Etats financiers consolidés	53
3.1.1	Notes annexes aux comptes consolidés	56
3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	90
3.3	Comptes sociaux au 31 mars 2009	92
3.3.1	Présentation et méthodes de calcul	92
3.3.2	Charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts)	92
3.3.3	Résultats de l'exercice	92
3.3.4	Comptes sociaux	93
3.4	Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	96
4	COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2009.....	99
5-	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL (2008-2009).....	100
6-	CONTROLE INTERNE	104

1 PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du rapport financier annuel

En tant que Président directeur général de la société CAFOM (ci après « **CAFOM** » ou la « **Société** »), Monsieur Hervé GIAOUI est responsable de l'information financière et du rapport financier.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Hervé GIAOUI
CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Téléphone : 01 56 79 51 30

Attestation

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Hervé GIAOUI, Président directeur général

Paris, le 31 juillet 2009

2 RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du groupe constitué par la Société et ses filiales (le « **Groupe** » ou « **Groupe CAFOM** ») au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2008 et clos le 31 mars 2009 (ci-après l'exercice 2008 / 2009) et soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société.

Les commissaires aux comptes de la Société vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité de ces comptes annuels.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

2.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 *Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice*

Les principaux indicateurs financiers prouvent la bonne résistance du Groupe CAFOM à un contexte difficile marqué par la dégradation de la conjoncture économique et l'apparition de mouvements sociaux dans la zone Antilles.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2008/2009, le Groupe CAFOM a confirmé sa croissance avec une activité soutenue et un chiffre d'affaires de 110 M€; notons également une progression de 165% des activités e-commerce.

Au cours du second semestre, la dégradation de l'environnement économique dans les départements d'outre-mer a eu un impact direct et sensible sur le chiffre d'affaires.

Le pôle Distribution Traditionnelle a dégagé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires annuel consolidé en amélioration par rapport à l'an dernier, mais inférieur aux prévisions du Groupe (données historiques).

La performance de la Société a été fortement affectée par les mouvements sociaux survenus dans les DOM au cours de l'hiver.

Le Pôle E-commerce a multiplié ses ventes par 2,4 pour s'établir à 24,3 M€, et dépasse pour la première fois la barre des 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

2.1.1.1 Chiffres clefs

- Comptes consolidés

en K€	2008 / 2009	2007 / 2008 HISTORIQUE	2007/2008 ⁽²⁾ PROFORMA
Chiffre d'affaires	220 932	198.707	229 286
Marge brute Taux de marge brute	86 270 39.04%	74.773 37,63 %	85 843 37,43%
EBITDA ⁽¹⁾ EBITDA / CA H.T.	10.404 4,71%	10.659 5,36 %	11 767 5,13%
Résultat opérationnel courant Taux de rentabilité	6 209 2,81 %	8.654 4,36 %	8691 2,20%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1.224	4.923	4.237
BNPA	0,16	0,63	0,54

(1) L'EBITDA déterminé correspond au résultat net avant frais financiers, éléments exceptionnels, amortissements et impôts sur les sociétés. Il est précisé que le BNPA ci-dessus est calculé sur la base du nombre d'actions existantes au 31 mars 2009 soit 7.772.780 actions.

(2) Le groupe a établi des données comptables pro forma pour l'exercice clos au 31 mars 2008 à la suite de l'apport au groupe FINCAR (Socamo, Guyane Mobilier, Guadeloupe Mobilier et Inversions Delpha) en date du 1^{er} septembre 2007.

- Les pourcentages d'intérêts du Groupe dans ces entités au 31 mars 2008 sont reconnus à la date d'ouverture de l'exercice

- **Le chiffre d'affaires**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009, le chiffre d'affaires atteint 220.932 K€.

Pour mémoire, le chiffre d'affaires pro forma au 31 mars 2008 s'élevait à 229.286 K€.

- **La marge brute consolidée**

La marge brute consolidée s'établit à 86.270 K€ contre 85.843K€ en données pro forma au 31 mars 2008. Le taux de marge brute s'élève à 39,04% soit une progression de 1,4 point en hausse par rapport à l'exercice précédent.

- **Le résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel courant au 31 mars 2009 est de 6.209 K€ contre 8.654 K€ au 31 mars 2008. (Données historiques)

Le résultat opérationnel courant pro forma du 31 mars 2008 atteignait quant à lui 8.691 K€ contre 6.209 K€ à la clôture de cet exercice.

- **L'endettement financier**

L'endettement financier est passé de 32.863 K€ au 31 mars 2008 à 36.743 K€ au 31 mars 2009.

- **Le bénéfice net consolidé**

Le bénéfice net consolidé part du Groupe s'établit à 1.224 K€ contre 4.923 K€ au 31 mars 2008.

- **Charges administratives et commerciales**

Les charges administratives et commerciales consolidées s'établissent au 31 mars 2009 à 75.582 K€ à comparer à 63.762 K€ au 31 mars 2008.

Les charges administratives et commerciales pro forma au 31 mars 2008 s'élevaient à 73.934 K€ contre 75.582 K€ au 31 mars 2009, soit un accroissement de 2%.

Les charges de personnel du Groupe s'élèvent à 29.746 K€ contre 27.205 K€ en hausse de 9,3% par rapport au 31 mars 2008.

Les autres produits et charges d'exploitation correspondant aux dépenses publicitaires, redevances, autres charges de fonctionnement, impôts et taxes ont augmenté de 25% pour atteindre 45.837 K€ pour l'exercice 2008-2009 contre 36.558 K€ au 31 mars 2008. Notons qu'en données pro-forma, les autres produits et charges d'exploitation (charges externes, impôts et taxes) s'élèvent à 43.227 K€.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation s'élèvent à 4.477 K€ contre 2.357 K€ au 31 mars 2008.

- **Investissements**

Les investissements opérationnels nets s'élèvent à 12.741 K€ et correspondent notamment à :

- 6.069 K€ d'immobilisations corporelles ; et
- 4.821 K€ d'immobilisations financières.

- **Endettement**

L'endettement consolidé net s'établit au 31 mars 2009 à 36.743K€ à rapprocher des fonds propres de 87.478 K€. Le ratio d'endettement net sur fonds propres passe ainsi de 38,1% en 2007/2008 à 42% en 2008/2009.

2.1.1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2009 s'élève à 220.932 K€, en augmentation de 11,19% par rapport à l'exercice précédent (données historiques). Il tient compte du retraitement du chiffre d'affaires des activités destinées à être cédées (12.006 K€).

Cette évolution du chiffre d'affaires se décompose comme suit par secteur d'activité :

en K€	2008/2009 ⁽¹⁾	2007/2008 HISTORIQUE	2007/2008 PROFORMA
ACTIVITE TRADITIONNELLE	208.600	188.552	219.131
ACTIVITE INTERNET	24.338	10.155	10.155
ACTIVITES CEDEES	-12.006		
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	220.932	198.707	229.286

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires (en K€) par zone géographique a été la suivante :

En K€	31/03/2009	31/03/2008 HISTORIQUE	31/03/2008 PROFORMA
Martinique	66.261	62.907	74.424
Guyane	29.220	28.604	34.820
Guadeloupe	51.698	52.076	62.073
Saint-Martin	3.815	3.955	4.060
Reunion	30.701	30.857	30.857
Métropole	29.522	16.651	14.730
Brésil	415	287	287
Saint-Domingue	9.298	3.370	8063
TOTAL	220.932	198.707	229.286

2.1.1.3 Situation d'endettement de la Société

L'évolution de l'endettement financier net se présente comme suit :

en K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Liquidités	8.783	7.921	6.156
Trésorerie	6.235	5.846	4.990
Valeurs mobilières	2.548	2.075	1.166

en K€	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Dettes financières courantes	31.079	27.275	8.619
Dettes bancaires financières	22.055	23.908	7.698
Part courante des dettes non courantes	9.024	3.367	921
Autres dettes financières		-	-
Endettement financier courant net	22.296	19.354	2.463
Endettement financier non courant net	14.447	13.509	2.318
Dettes bancaires financières	14.447	13.509	2.318
Endettement financier net	36.743	32.863	4.781

Variation de la trésorerie consolidée

La marge brute d'autofinancement dégagée par le Groupe s'élève au 31 mars 2009 à 6.082 K€ contre 6.043 K€ au 31 mars 2008.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est de 9030 K€ en raison de la diminution du besoin en fonds de roulement (2.948 K€) contre -10.651 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Le flux net des opérations d'investissement est négatif de 12.191 K€.

Le montant des emprunts et dettes financières augmente de 6.572 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Au total, la trésorerie nette du Groupe s'établit à 13.271 K€ au 31 mars 2009 contre -15.982 K€ au 31 mars 2008, soit une amélioration de la trésorerie de 2.711 K€.

2.1.2 Evénements importants intervenus lors de l'exercice

Au cours de l'exercice 2008 / 2009, le Groupe CAFOM a poursuivi sa stratégie de croissance, axée notamment sur l'activité de e-commerce.

E-commerce :

Le Groupe CAFOM a lancé en novembre 2008 un site innovant de e-commerce B to B « DirectLowCost ».

Ce site destiné aux professionnels internationaux de l'aménagement de la maison leur permet de commander en direct une large sélection de produits (1.200 références) à des prix compétitifs et les fait bénéficier de conditions avantageuses négociées par la centrale d'achat du Groupe en supprimant les intermédiaires (importateurs, agents, grossistes).

En pratique, chaque client peut gérer directement, via le site Internet, la commande d'un container en ayant la flexibilité, pour la première fois, de panacher les références et les quantités.

Activités en matière d'énergies renouvelables :

Le Groupe CAFOM s'est associé à la société Urbasolar, spécialiste de la conception de centrales photovoltaïques clefs en main, en cédant 49% de la SAS ENERGEO dont elle détenait 100% des parts. La société est dénommée aujourd'hui « SOLARGE0 ».

SOLARGE0 propose une offre attractive à destination du grand public se composant :

- de la fourniture de panneaux solaires d'une puissance inférieure à 50 kw ;
- d'une offre d'installation par un technicien agréé ;
- d'un service de financement assuré par la filiale du groupe CAFOM et Cetelem .

Le Groupe CAFOM prévoit l'installation de capteurs solaires sur l'ensemble des toitures des magasins du groupe. Une centrale photovoltaïque a d'ailleurs été installée au cours de l'exercice sur le toit de l'immeuble du magasin BUT situé à Moudong.

Engagements pris vis-à-vis de la DGCCRF :

Dans le cadre de l'acquisition par la Société de l'intégralité du pôle distribution de FINANCIERE CARAIBE, le Groupe CAFOM a pris l'engagement vis-à-vis de la DGCCRF de céder quatre magasins.

Ainsi, au cours de l'exercice précédent, le Groupe CAFOM a cédé son droit au bail afférent au magasin sis à Fort de France, rue des Arawaks (Martinique).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, le fonds de commerce du magasin sis Zone Industrielle de Collery (Guyane) a été cédé le 16 mars 2009 à la société Megakonfort. Cette cession a été préalablement agréée par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi le 29 décembre 2008.

D'autre part, le fonds de commerce du magasin sis aux Abymes (Guadeloupe) a quant à lui été cédé le 7 mai 2009 au Groupe Bumper. Cette cession a été préalablement agréée par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi le 27 février 2009.

Seul le magasin sis Centre commercial La Rocade à Cayenne (Guyane) reste à céder. Une promesse synallagmatique de vente a été signée le 5 septembre 2008, mais n'a pas été levée par le bénéficiaire.

Cafiné0 :

La société a été créée en 2007 avec un capital de 37 500 euros. CAFINEO est détenue à hauteur de 51 % par les CREDITS MODERNES (43 % par CMAG et 8 % par CMOI) et de 49 % par CAFOM.

CAFINEO est une société qui a pour objet principal la réalisation d'opérations de crédit aux particuliers.

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 6 mai 2008, le capital social de CAFINEO a été augmenté de 2.962.500 euros pour être porté à 3.000.000 euros.

Par décision de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2009, l'apport des créances et des dettes des sociétés CMAG et CMOI concernant les activités de financement des magasins BUT et Conforama a été entériné pour un montant de 40,6 M€.

L'opération a été réalisée le 25 janvier 2009 et le capital de la société porté à 8 295 000 Euros. Le Groupe a participé à l'augmentation de capital proportionnellement à sa participation dans la société. La répartition du capital est demeurée inchangée.

Divers :

Le 19 novembre 2008 a été inauguré le nouveau magasin BUT GUYANE d'une superficie de 13.000 m² situé ZA Terca à Matoury - Guyane. Cette zone à forte démographie actuellement sous équipée en commerces constitue, un indéniable pôle économique et commercial et une opportunité pour la filiale située en Guyane.

La filiale Cafom International localisée en Suisse a changé de dénomination sociale pour devenir Cafom Marketing et Services SA.

Un désaccord avec Al Faisaliah Group conduit au gel du projet de développement à Ryadh en Arabie Saoudite. Cet arrêt n'a eu aucune conséquence financière significative sur le Groupe CAFOM.

2.1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- Rachat de 49 % des actions de la société LBD à la société IA RAVATE

Au cours du mois d'avril 2009, CAFOM a procédé à l'acquisition de 49 % des actions de la société LBD portant ainsi le pourcentage de sa participation à 100%

- Mise en place d'un partenariat stratégique de long terme avec BUT :

- **Création d'une centrale d'achat commune**

Le Groupe Cafom a conclu avec le Groupe BUT un accord de partenariat regroupant ainsi leurs activités d'approvisionnement hors d'Europe au sein d'une structure commune dénommée SourceCo. La co-entreprise bénéficiera du volume d'achat de BUT hors d'Europe et de l'expérience du Groupe Cafom en matière d'approvisionnement sans intermédiaire.

La structure nouvellement créée, détenue à 75% par BUT et 25% par CAFOM, s'appuiera sur les deux centrales d'achat et plateformes logistiques de Cafom en Chine (Shekou) et au Brésil (Sao Bento). Elle sera dirigée par Vincent Destailleur qui dispose d'une solide expérience dans l'industrie du meuble en France et à l'international.

SourceCo gèrera l'intégralité des approvisionnements hors d'Europe de l'ensemble du réseau BUT, soit un volume annuel global d'achat de l'ordre de 250 M€. Les deux partenaires anticipent d'importantes économies d'échelle dès 2010.

- **Entrée de But au capital de directlowcost.com**

Dans le même temps, et afin d'en accélérer le développement, Cafom a pris la décision de filialiser son activité directlowcost.com afin de permettre l'entrée au capital du Groupe BUT. Le site Internet B2B aura ainsi accès au catalogue de SourceCo aux mêmes conditions que BUT et Cafom. Les bénéfices de directlowcost.com seront répartis entre les deux partenaires, à raison de 30% pour BUT et 70% pour Cafom.

- Accords financiers et capitalistiques

En cas de cession de BUT, ses actionnaires actuels rachèteront les parts détenues par Cafom dans SourceCo et dans directlowcost.com. Le montant de la transaction sera calculé sur la base du prix de vente de BUT, des volumes d'achat réalisés par SourceCo et des résultats de directlowcost.com.

L'accord prévoit par ailleurs que Cafom accorde à BUT jusqu'au 31 mars 2010 une option d'achat portant sur les actions de la société Vente-unique.com pour une valeur de 35 M€ payable intégralement en numéraire.

Cafom réserve enfin à BUT un droit de préférence en cas de cession de ses magasins à l'enseigne BUT (6 établissements outre-mer) et/ou du site Internet B2C vente-unique.com.

L'accord est subordonné à l'autorisation des partenaires bancaires de BUT. A l'issue de cette transaction, Hervé Giaoui, président de Cafom, deviendra membre du Conseil de Surveillance de BUT.

2.1.4 Progrès réalisés / difficultés rencontrées

Le pôle « e-commerce » a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 24,3 millions d'euros, en hausse de 136% sur un an et supérieur au budget prévisionnel. Ce pôle « e-commerce » dépasse pour la première fois la barre des 10% du chiffre d'affaires consolidé de Cafom.

Les mouvements sociaux qui ont eu lieu dans les DOM durant l'hiver entraînant la fermeture des magasins durant 10 jours en Guyane, 27 jours en Martinique et 42 jours en Guadeloupe ont eu un impact plus que significatif sur la performance du Groupe.

Au total, la perte de chiffre d'affaires est estimée à environ 16 M€.

2.1.5 Perspectives d'avenir

Le Groupe aborde l'exercice 2009 / 2010 avec prudence. Après un exercice 2008/2009 en demi-teinte marqué par un contexte économique, social et financier tendu, le Groupe CAFOM estime avoir démarré l'exercice 2009 / 2010 dans de meilleures conditions opérationnelles et entend poursuivre les économies d'échelle mises en place au sein de son pôle de distribution et continuer à développer les partenariats et synergies.

Le groupe entend continuer à développer son pôle e-commerce en s'appuyant sur le savoir faire de vente-unique.com.

2.1.6 Activité en matière de recherche et développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été engagé au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2009.

2.2 COMPTES SOCIAUX. AFFECTATION DU RESULTAT

2.2.1 Proposition d'affectation

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2009 qui, diminué de la dotation à la réserve légale et augmenté du report à nouveau antérieur de 20.264.583 euros, forme un bénéfice distribuable de 28.640.313 euros de la façon suivante :

- Report à nouveau :	20.264.583 euros
- Bénéfice de l'exercice :	8.816.558 euros
- Dotation à la réserve légale	440.828 euros
- Bénéfice distribuable (y compris report à nouveau antérieur) :	28.640.313 euros

Qui est affecté de la façon suivante :

En report à nouveau, soit 28.640.313 euros

Le compte « report à nouveau » s'élèverait ainsi à 28.640.313 euros.

Il est donc proposé d'affecter le bénéfice distribuable, sur le poste « Report à nouveau ».

2.2.2 Distributions antérieures de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action	Nombre d'actions	Dividende global
31/03/2008	-	-	-
31/03/2007 ⁽¹⁾	0,50 €	7.772.780	3.886.390 €
31/03/2006 ⁽²⁾	0,80 €	6.343.366	5.074.692,80 €

(1) Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158-3 du CGI.

(2) Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158-3 du CGI.

2.3 GESTION DES RISQUES

2.3.1 Risque de change

L'exposition du Groupe au risque de change concerne les opérations d'importation.

Ce risque est couvert par des achats à terme de devises.

Au titre de l'exercice 2008-2009, les volumes suivants ont été couverts :

La Société a souscrit des contrats d'achat de devises à terme au cours de cet exercice pour un montant total de 9 millions d'USD.

Ces opérations ont permis de couvrir les risques des taux de change pour environ 25 % des achats de marchandises HT de la période.

2.3.2 Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt est actuellement et conjoncturellement réduite. Le Groupe a structuré ses ressources par des dettes principalement à taux variable. Au regard de l'évolution des taux d'intérêts, le groupe attend des effets favorables sur les résultats du premier semestre.

2.3.3 Risque de liquidité

Le Groupe n'est soumis à aucun covenant financier.

2.3.4 Risques sur actions

Au 31 mars 2009, le Groupe détient 381.589 actions d'auto-détention comptabilisées en titres immobilisés pour 1.250.948 euros.

Les actions d'autocontrôle ont été acquises dans le cadre de régularisation du cours de bourse via un contrat de liquidité.

2.3.5 Risques de variation de cours

Nous vous précisons que la Société n'intervient pas de manière significative sur les marchés financiers.

2.3.5.1 Evolution du cours de l'action depuis la date de son introduction :



2.3.5.2 Valeurs traitées en nombre de titres sur le marché Euronext Paris et évolution des cours depuis l'introduction

	COURS D'OUVERTURE DU 1 ^{ER} JOUR	COURS LE PLUS HAUT	COURS LE PLUS BAS	COURS DE CLOTURE DERN. JOUR	NOMBRE MOYEN DE TITRES ECHANGES
janv-05	14,75	14,75	14,3	14,5	53.522
févr-05	14,74	17,8	14,74	17,5	4.980
mars-05	17,35	17,45	16,5	16,92	1.549
avr-05	17	17	15,5	16	1.536
mai-05	16,2	16,49	15,9	15,91	348
juin-05	15,91	18	15,91	17,55	953
juil-05	17,55	18,7	16,64	17,1	654
août-05	17,1	17,22	15,7	15,98	513
sept-05	16,35	17	15,77	16,8	1.864
oct-05	17,75	17,75	14,98	15,2	1.581
nov-05	15,5	16	15	15,7	620
déc-05	15,2	16,8	15	16,8	1.743
janv-06	16,89	18,79	16,22	18,55	3.261
févr-06	18,38	19,2	17,82	18,5	2.866
mars-06	18,84	19,8	17,5	19,7	3.488

	COURS D'OUVERTURE DU 1^{ER} JOUR	COURS LE PLUS HAUT	COURS LE PLUS BAS	COURS DE CLOTURE DERN. JOUR	NOMBRE MOYEN DE TITRES ECHANGES
avr-06	19,36	21,84	19,2	21,49	3.458
mai-06	21,49	21,49	19,25	19,9	1.119
juin-06	20,11	20,84	17,29	19,72	1.241
juil-06	19,61	19,61	17,63	17,78	2.279
août-06	17,99	19,47	17,7	19,44	3.973
sept-06	19,4	19,45	19,2	19,21	456
oct-06	19,29	21,8	19,29	21,61	3.278
nov-06	21,24	23,5	21,42	22,48	5.743
déc-06	22,49	23,6	22,4	22,94	1.141
janv-07	23,05	29,8	22,35	26,5	7.306
févr-07	26,5	27	25,15	25,5	7.898
mars-07	23,9	27	23,52	25,57	1.088
avr-07	25,15	25,56	23,7	24,42	1.185
mai-07	24,01	26,5	23,75	25,49	1.880
juin-07	25,48	26,99	24,4	26,9	1.956
juil-07	26,94	27,8	26,5	26,89	3.857
août-07	25,8	26,09	21,11	24	2.439
sept-07	23,8	25,85	23,1	23,75	1.595
oct-07	23,75	23,85	22,65	22,81	800
nov-07	22,7	23	20,3	21,33	1.745
déc-07	21,4	21,47	19	19	283
janv-08	19,01	19,49	15,2	17	1.525
févr-08	16,99	18,9	17,44	15,55	1.386
mars-08	18,19	18,69	17,5	18	1.081
avr-08	18	18.09	17.99	17.99	269
mai-08	17.50	18.50	17.50	17.50	862
juin-08	17.50	17.51	15.50	15.50	584
juil-08	15.50	15.50	11.60	11.70	834
août-08	11.50	12.40	11.36	11.63	514
sept-08	11.54	11.54	11.20	11.77	443
oct-08	11.69	11.70	11.20	9.30	1779
nov-08	9.38	9.38	7.99	7.99	561
déc-08	8	8	5.40	5.59	720
janv-09	5.40	5.95	3.62	3.62	638
févr-09	3.99	3.99	3.00	3.50	785
mars-09	3.50	3.90	2.90	3.30	[809

2.3.5.3 Performance par action

	2008 / 2009	2007 / 2008
Cours + haut (euros)	18,50	27,8
Cours + bas (euros)	2,90	15,20
Cours au 31/03	3,30	18,00
Nombre d'actions au 31/03	7.772.780	7.772.780

2.3.6 *Risques juridiques*

Le Groupe est engagé dans divers procès ou litiges dans le cours normal de son activité. Les charges susceptibles d'être estimées avec une précision suffisante ont fait l'objet de provisions pour risques et charges.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés du Groupe sont impliquées n'est susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

2.4 **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La Société est attentive aux réflexions relatives aux mesures de gouvernement d'entreprise. Le conseil d'administration de la Société a d'ailleurs exprimé, lors de sa réunion du 6 février 2009, son souhait de se référer au « Code de gouvernement d'entreprise » établi par l'AFEP et le MEDEF. Toutefois, compte tenu (i) de la structure de son capital et notamment du faible nombre d'actions détenues par le public, ainsi que (ii) des enjeux historiques du groupe et de son fonctionnement, la Société n'a pas pu procéder à l'heure actuelle à des modifications dans son organisation interne.

2.4.1 Organes d'administration et de direction

2.4.1.1 Composition

	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
M. Hervé GIAOUI	Président directeur général	<u>Administrateur</u> : AGO du 30 novembre 2007 <u>PDG</u> : CA du 27 septembre 2004	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013 Pour la durée de son mandat d'administrateur
M. André SAADA	Administrateur et directeur général délégué	<u>Administrateur</u> : AGO du 30 novembre 2007 <u>DGD</u> : CA du 27 septembre 2004	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013 Pour la durée de son mandat d'administrateur
M. Luc WORMSER	Administrateur et directeur général délégué	<u>Administrateur</u> : AGO du 30 novembre 2007 <u>DGD</u> : CA du 27 septembre 2004	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013 Pour la durée de son mandat d'administrateur
M. Alain SITBON	Directeur général délégué	<u>DGD</u> : CA du 12 décembre 2005	Jusqu'à nouvelle décision du conseil d'administration
M. Manuel BAUDOIN	Administrateur et directeur général délégué	<u>Administrateur</u> : AGO du 31 mars 2008 <u>DGD</u> : CA du 3 décembre 2007	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013 Pour la durée de son mandat d'administrateur
M. Guy Alain GERMON	Administrateur et directeur général délégué	<u>Administrateur</u> : AGO du 31 mars 2008 <u>DGD</u> : CA du 3 décembre 2007	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013 Pour la durée de son mandat d'administrateur

Il n'existe pas de liens familiaux entre les administrateurs.

2.4.1.2 Autres mandats sociaux exercés par les membres du conseil d'administration en cours

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que CAFOM par chacun des mandataires sociaux.

	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
M. Hervé GIAOUI	Président	SAS CAFOM DISTRIBUTION, SAS LBD, SAS WGS, FINANCIERE HG, SAS VENTE-UNIQUE.COM, SAS SOLARGEO
	Administrateur	SA CAFOM MARKETING, SA FLOREAL, SACAFINEO
	Gérant	SARL AVENIR INVESTISSEMENT, SARL DISTRI SERVICES, EURL GH INVEST, SNC IMMOPRES, SCI LOCATION RANELAGH, SNC CRIQUET, SCI ROUEN IMMO; SCI IMMO CONDOR, SCI FOURRIER INVEST
M. André SAADA	Président	SAS LCD, SAS LGD, SASU SERVICE DES ILES DU NORD; SASU DISTRIBUTION DES ILES DU NORD
	Administrateur	SA FLOREAL
	Gérant	SARL AS INVEST, SCI BELVEDERE, SARL DISTRIMO, SNC GOUBEYRE EXPANSION, SARL KATOURY, SCI L'EUROPÉENNE DE CONSTRUCTION, SCI DU SOLEIL, SCI LOCATION GUYANE, SARL LOCATION GUADELOUPE, SCI COTTON BAY; SCI TRESOR INVESTISSEMENT, SCI BALATA, SCI LOCATION 3000, SCI TENDANCE, EURL PARKIMO, SCI ESPACE CONSULAIRE DU PARKWAY, EURL PROVIMO, SCI BALATA, SCI BALATA II, SCI ROND-POINT BALATA , SCI CARREFOUR BALATA, SCI STOUPAN,
M. Luc WORMSER	Président	SAS COMADI, SAS MUSIC & SON, SAS KATOURY DISTRIBUTION, INTERCOM
	Administrateur	SA FLOREAL
	Gérant	SCI ACAJOU, SARL JALOUSIES MARTINIQUAISES, SARL WL INVEST, SCI MUSIQUE CENTER, SCI SAINTE THERESE, SCI LA COURBETTE, SCI LOCATION CARAIBE, SCI BELLEVILLOISE
M. Manuel BAUDOIN	Président	SA SIMAR
	Administrateur	SAS FINCAR, SA CAFINEO, SA MADIANA CONGRES, SA MEDIA GESTION
	Gérant	SARL GUYANE MOBILIER, SARL BG PARTICIPATION, BG SERVICES, SARL BG FONCIERE, BG ACAJOU, BG MONTAIGNE, BG ETRANGER, SAMOB SARL, BG IMMOBILIER
M. Guy Alain GERMON	Président	SAS FINCAR, SAS CARAIBEENE DU MOBILIER, INVERSIONES DELPHA, SAS GUADELOUPE IMMOBILIER
	Administrateur	SARL BG FONCIERE, SARL GUYANE MOBILIER
	Gérant	SARL BG FONCIERE, SARL GUYANE MOBILIER, SARL BG SERVICES, SARL BG PARTICIPATION, SARL SAMOB, SARL GSC
M. Alain SITBON	Administrateur	Néant

2.4.2 Rémunérations et avantages

Le conseil d'administration de la Société, dans une délibération du 6 février 2009, a décidé d'appliquer les recommandations émises le 6 octobre 2008 par l'Association des Entreprises privées (AFEP) et le MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

La Société privilégie une politique de rémunération des mandataires sociaux indépendante des résultats de la Société. Ainsi, les mandataires et dirigeants ne bénéficient d'aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle, ni d'avantages tels que des options de souscription ou d'achat d'actions, des instruments donnant accès au capital ou des indemnités de départ. La clé de répartition des rémunérations est établie en fonction des éléments suivants :

- Nombre de déplacements dans les magasins et à l'étranger (visite et choix fournisseurs, salons, congrès)
- Relations actionnaires-investisseurs (réunion one to one, réunions SFAF)
- Supervision des magasins et plate-forme (Chine, Brésil) et management

2.4.2.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations et des avantages de toute nature attribués par la Société et ses filiales aux mandataires sociaux au cours des exercices 2007 /2008 et 2008 /2009 :

Exercice 2008-2009 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31/03/2009
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
Hervé GIAOUI	202.988	-	-	-	202.988
Luc WORMSER	173.791	-	-	7862	181.653
André SAADA	164.644	-	-	-	164 644
Alain SITBON	56.400	-	21.843	-	78.243
Manuel BAUDOIN	-	-	-	-	-
Guy Alain GERMON	-	-	-	-	-

Exercice 2007-2008 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31/03/2008
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
Hervé GIAOUI	-			-	-
Luc WORMSER	177.699			11.699	189.398
André SAADA	164.645			-	164.645
Alain SITBON	54.271			-	54.271
Manuel BAUDOIN	-			-	-
Guy Alain GERMON	-			-	-

2.4.2.2 Jetons de présence attribués aux mandataires sociaux

Il est précisé qu'aucun jeton de présence ni d'indemnités de départ n'ont été alloués aux administrateurs, tant au titre de l'exercice 2008/2009 qu'au titre de l'exercice 2007/2008.

2.4.2.3 Sommes provisionnées par la Société et les sociétés du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

2.4.2.4 Options de souscription ou d'achat consenties à chaque mandataire social

Au cours de l'exercice 2008/2009, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée au profit de mandataires sociaux.

2.4.2.5 Attribution gratuite d'actions consenties aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2008/2009, aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée au profit de mandataires sociaux.

2.4.2.6 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Aucune action de performance n'a été attribuée au profit des mandataires sociaux.

2.4.2.7 Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour les mandataires sociaux.

2.4.2.8 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux ci-dessous ont été insérés afin de suivre les recommandations AFEP-MEDEF, publiées le 6 octobre 2008, sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

En qualité de Président-directeur général, Monsieur Hervé Giaoui est le seul dirigeant mandataire social de la Société et du Groupe.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Monsieur Hervé Giaoui	Exercice 2007-2008	Exercice 2008-2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées aux paragraphes 2.5.1 et 2.5.8.2)	–	202.988
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au paragraphe 2.5.4)	–	–
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillée au paragraphe 2.5.5)	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillée au paragraphe 2.5.6)	–	–
TOTAL	–	202.988

Rémunérations du dirigeant mandataire social

Monsieur Hervé Giaoui	Montants au titre de l'exercice 2007-2008		Montants au titre de l'exercice 2008-2009	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe *				202.988
Rémunération variable *				
Rémunération exceptionnelle *				
Jetons de présence				
Avantage en nature				
TOTAL				202.988

**Sur une base brute avant impôt*

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice au dirigeant mandataire social

Au cours de l'exercice 2008/2009, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée au profit de Monsieur Hervé Giaoui.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par le dirigeant mandataire social

Au cours de l'exercice 2008/2009, Monsieur Hervé Giaoui n'a levé aucune option de souscription ou d'achat d'actions.

Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence

Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de	Indemnités relatives à une clause de non concurrence

				fonctions			
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	X	X			X		X

2.4.2.9 Opérations sur titres des mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2008/2009, aucune opération sur titres n'a été réalisée par les mandataires sociaux de la Société.

2.4.2.10 Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225 -38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Ces conventions vous sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société qui sera présenté lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2008 et tel qu'il figure au paragraphe 2.9.3 « *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009* ».

En outre, nous vous informons que, conformément à l'article L. 225 -39 du Code de commerce, la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été communiquée aux commissaires aux comptes et aux administrateurs de la Société.

2.5 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

2.5.1 *Structure du capital de la Société*

2.5.1.1 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trente neuf millions six cent quarante et un mille cent soixante dix huit (39.641.178) euros.

Il est divisé en sept millions sept cent soixante douze mille sept cent quatre vingt (7.772.780) actions de même catégorie d'une valeur nominale de 5,10 euros chacune.

2.444.588 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Ces actions constituent les seuls titres de capital émis par la Société et composant son capital.

La Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital.

2.5.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

- **Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2009**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

ACTIONNAIRES	ACTIONS	%	DROIT DE VOTE	%
FINANCIERE HG ⁽¹⁾	1.640.121	21,10 %	1.640.121	16,05 %
Hervé GIAOUI ⁽²⁾	329.505	4,24 %	329.505	3,22 %
Hervé GIAOUI ⁽³⁾	196.999	2,53 %	196.999	1,93%
Luc WORMSER	1.786.231	22,98 %	3.572.462	34,96 %
André SAADA	658.345	8,47 %	1.316.690	12,89 %
FINANCIERE CARAIBE ⁽⁴⁾	1.419.414	18,26 %	1.419.414	13,89 %
Sous-total actionnariat dirigeant	6.030.615	77,59 %	8.475.191	82,95 %
Richelieu Finances	540.592	6,95 %	540 592	5,29 %
Actionnaires minoritaires	464	-	476	-
Public	819.520	10,54 %	819.520	8,02 %
Actions propres	381.589	4,91 %	381.589	3,73 %
TOTAL	7.772.780	100,00 %	10.217.368	100,00 %

(1) Financière HG est une société de droit belge détenue par Hervé Giaoui à 99,99 %.

(2) Actions ayant perdu un droit de vote double pour avoir été mises au porteur

(3) Actions ayant droit de vote simple

(4) Financière Caraïbe est une société de droit français détenue à hauteur de 50 % par Manuel Baudo uin et Guy-Alain Germon.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital au 31 mars 2009.

Il convient également de préciser que la SAS Financière Caraïbe, Messieurs Hervé Giaoui, Luc Wormser et André Saada agissent de concert (*AMF Informations et Décisions n° 207C0658 du 12 avril 2007*).

Par un courrier du 1^{er} octobre 2008, complété par un second courrier du 8 octobre 2008, Monsieur Hervé Giaoui a procédé à la régularisation de la déclaration du franchissement à la baisse du seuil de 10 % des droits de vote de la Société, par suite d'une cession d'actions portant le seuil de sa détention à 9,12 % du capital et 9,91 % des droits de vote de la Société. Cette régularisation a fait l'objet d'une déclaration n°20C1859 communiquée à l'Autorité des marchés financiers.

La déclaration n°20C1859 susvisée a également procédé à deux rectificatifs :

Contrairement à ce qui était indiqué dans D&I 207C2073 du 12 septembre 2007, M. Luc Wormser n'a pas franchi en baisse, le 31 août 2007, le seuil du tiers des droits de vote de la Société. M. Luc Wormser détenait, à cette date, 1.786.231 actions de la Société représentant 3 572 462 droits de vote, soit 22,98% du capital et 33,89% des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital

composé de 7.772.780 actions représentant 10.541.874 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du RG AMF).

Contrairement à ce qui était indiqué dans D&I susmentionnées, le concert constitué de la SAS Financière Caraïbe et de Messieurs Hervé Giaoui (directement et indirectement), Luc Wormser et André Saada détenait, au 31 août 2007, 6.035.286 actions de la Société représentant 8.804.368 droits de vote, soit 77,65% du capital et 83,52% des droits de vote de la Société (sur la base d'un capital composé de 7.772.780 actions représentant 10.541.874 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du RG AMF).

- Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que 13.800 actions CAFOM sont détenues par le personnel salarié de la Société à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2007.

Conformément à l'article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

- Incidence en cas d'offre publique

Il ne sera pas proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 septembre 2009 de résolutions susceptibles d'avoir une incidence sur les éléments mentionnés à l'article L. 225 -100-3 du Code de commerce en cas d'offre publique.

2.5.2 Valeurs mobilières donnant accès au capital

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital.

2.5.3 Capital autorisé

Les délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en cours de validité à la date du présent rapport, ainsi que les utilisations qui en ont été faites, sont les suivantes :

Nature de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisées(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26/09/2008	26/11/2010	20.000.000 euros	–	–	20.000.000 euros
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	26/09/2008	26/11/2010	20.000.000 euros	–	–	20.000.000 euros
Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission et ce dans la limite de 10 % du capital	26/09/2008	26/11/2010	10% du capital social	–	–	10% du capital social
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titre à émettre dans la limite de 15% de l'émission	26/09/2008	26/11/2010	15% de l'émission initiale	–	–	15% de l'émission initiale
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26/09/2008	26/11/2010	20.000.000	–	–	20.000.000 euros
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26/09/2008	26/11/2010	10% du capital social	–	–	10% du capital social
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes valeurs	26/09/2008	26/11/2010	60.000.000	–	–	60.000.000 euros

Nature de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisées(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance						
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	26/09/2008	26/11/2010	20.000.000 euros	-	-	20.000.000 euros
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales	26/09/2008	26/11/2010	1.189.236 euros	-	-	1.189.236 euros
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société	26/09/2008	26/11/2011	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ ou des options d'achat d'actions existantes	26/09/2008	26/11/2011	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	26/09/2008	26/03/2010	10.000.000 euros	-	-	10.000.000 euros

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, aucune délégation financière en matière d'augmentation de capital accordée par l'Assemblée Générale n'a été utilisée.

Par conséquent, nous vous informons qu'aucun rapport n'a été établi conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce.

Les attributions gratuites d'actions et les options de souscription ou d'achat d'actions font l'objet de rapports spécifiques du Conseil d'administration, tel que mentionné aux paragraphes 2.5.5.2 et 2.5.5.3 du présent rapport. La Société n'a effectué au cours de l'exercice aucune attribution gratuite d'action ni n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions à ses salariés ou à ses mandataires sociaux.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 septembre 2009 de renouveler l'autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société au profit du Conseil d'administration.

2.5.4 Auto détention, autocontrôle et participations croisées

2.5.4.1 Actions auto détenues

- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer les actions de la Société

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 26 septembre 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la Société, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit à ce jour 777.278 actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société, de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- (i) conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- (ii) attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- (iii) remettre les actions de la Société, à la suite d'une émission de valeurs mobilières ou de titres de créances donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdits titres ;

étant précisé que la couverture des mécanismes visés aux paragraphes (ii) et (iii) ci-dessus sera assurée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante ;

- (iv) animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement ; et
- (v) annuler les titres rachetés et de réduire le capital de la Société en application de la dix-huitième résolution de la présente Assemblée Générale sous réserve de son adoption.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions était fixé à un prix n'excédant pas 30 % du cours moyen de bourse des trois derniers mois. Cette autorisation a été accordée pour une période de 18 mois. Lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire du 30 septembre 2009, il sera proposé aux actionnaires de la Société de décider du renouvellement de cette autorisation.

- Achat par la Société de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009

Sur la base de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 26 septembre 2008 dans sa cinquième résolution, le conseil d'administration de la Société a mis en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, un programme de rachat d'actions.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités des opérations d'achat et de vente effectuées par la Société :

Nombre d'actions achetées	369.807 actions
Cours moyen des achats	3,285 euros
Nombre d'actions vendues	200 000 actions
Cours moyen des ventes	4 euros bruts
Montant des frais de négociation	2 400 euros

	Nombre d'actions	%(*)
Actions acquises entre le 1 ^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009	369.807	4,76
Actions inscrites au nom de la Société au titre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice	11.782	0,15

(*) Sur la base d'un capital composé de 7.772.780 actions – cf rapports mensuels de février et mars 2009

Les 381 589 actions détenues par la Société au 31 mars 2009 ont été affectées aux objectifs suivants :

- à hauteur de 200.000 actions, à l'achat et à la conservation des actions de la Société afin de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- pour le solde, à la régularisation du cours de bourse via la mise en œuvre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI (anciennement AFEI) reconnue par l'AMF.

Nous vous indiquons par ailleurs qu'il n'y a eu à ce jour aucune réaffectation de ces actions à une autre finalité.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions auto-détenues est de 381 589 actions représentant 4,91% du capital social et acquises pour un prix de revient s'élevant à 1 223 742 euros. (pour les 369.807 actions acquises).

Ces 381.589 actions de 5,10 euros de valeur nominale chacune sont valorisées à 381.594 euros.

2.5.4.2 Actions d'autocontrôle

CAFOM ne détient aucune action d'autocontrôle.

2.5.4.3 Participations croisées

CAFOM ne détient aucune participation croisée.

2.5.5 *Intéressement du personnel*

2.5.5.1 Contrats d'intéressement et de participation

La Société a mis en place le 30 mai 2007 une politique d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Ce dispositif est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2007.

Dans le cadre de ce programme, au 31 mars 2009, 8 salariés participent au capital de CAFOM à hauteur de 421 actions, soit 0,00006 % du capital social.

Tous les salariés de la Société ayant au moins trois mois d'ancienneté peuvent, s'ils le désirent, y adhérer.

Le PEE peut être alimenté (i) par les versements volontaires des bénéficiaires (dans les limites prévues par la loi), (ii) par tout ou partie des primes d'intéressement du salarié lorsqu'elles existent, (iii) par l'abondement de la Société et le transfert des sommes détenues dans le cadre d'un plan d'épargne salariale (à l'exception d'un plan d'épargne pour la retraite collectif), (iv) par la participation aux résultats perçue par le salarié et (v) par les sommes inscrites en comptes courants bloqués.

La Société encourage l'effort d'épargne du bénéficiaire par un abondement modulable selon une règle générale et applicable collectivement à l'ensemble des épargnants.

Le plan, entré en vigueur le 01/07/2007, est institué pour une durée indéterminée et pourra être dénoncé par la direction de la Société à tout moment avec un préavis de trois mois.

Il n'y a pas eu d'abondement au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

2.5.5.2 Options de souscription ou d'achat d'actions

Le Conseil d'administration vous informe qu'il n'a consenti à ce jour aucune option de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société au titre de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale du 26 septembre 2008.

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, vous serez néanmoins informés dans un rapport spécial des opérations réalisées au titre des options de souscription ou d'achat d'actions.

2.5.5.3 Attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'administration vous informe qu'il n'a procédé à ce jour à aucune attribution gratuite d'actions de la Société au titre de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale du 26 septembre 2008.

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, vous serez néanmoins informés dans un rapport spécial des opérations réalisées au titre des attributions gratuites d'actions.

2.5.6 Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 23 mars 2007, entre d'une part Messieurs Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon (ci-après désignés ensemble « **les actionnaires Financière Caraïbe** ») et la société Financière Caraïbe (ci-après désignée « **Financière Caraïbe** ») et d'autre part la société Financière HG, Messieurs Hervé Giaoui, Luc Wormser et André Saada (ci-après désignés ensemble « **les actionnaires CAFOM** »).

Ce pacte a pour objet de définir les relations des parties en leur qualité d'actionnaires de la société CAFOM, les modalités selon lesquelles pourront s'effectuer les cessions des titres ainsi que les modalités de sortie du capital de cette société. La conclusion de ce pacte s'inscrit dans le cadre du contrat d'apport en nature conclu entre Financière Caraïbe et la société CAFOM.

Il a été convenu ce qui suit :

Clause d'inaliénabilité des actions CAFOM détenues par la société Financière Caraïbe :

La société Financière Caraïbe s'est obligée expressément et irrévocablement, pendant une période de 5 années à compter du 23 mars 2007, à conserver 1 270 590 actions CAFOM sur les 1 429 414 qu'elle détient, sauf dans les hypothèses suivantes :

- transfert intervenant en application du droit de sortie conjointe et proportionnelle ou de l'obligation de cession conjointe ;
- offre publique ou de garantie de cours portant sur les actions CAFOM ;
- transfert intervenant dans le cadre de la faculté de respiration décrite ci-après.

Les parties sont convenues que 158 824 actions CAFOM sur les 1 429 414 remises en rémunération de l'apport effectué par Financière Caraïbe, pourront être mises sur le marché et vendues par cette dernière dans les trois mois à compter de la constatation par le Conseil d'administration de la société CAFOM de la réalisation définitive de l'apport. Les cessions devront être opérées par blocs de 5 000 titres au minimum, sous réserve qu'une telle cession ne perturbe pas le marché, auquel cas, Financière Caraïbe sera en droit de céder un nombre de titres moindres.

Nonobstant toute stipulation contraire, les parties reconnaissent que les actionnaires Financière Caraïbe pourront chacun valablement constituer une société holding aux fins de procéder à un transfert d'une partie ou de l'intégralité des titres CAFOM détenus par Financière Caraïbe, à la condition que la holding nouvellement créée soit contrôlée par l'actionnaire Financière Caraïbe concerné.

Les parties acceptent que les droits accordés aux actionnaires Financière Caraïbe au titre du Pacte puissent également être exercés par la holding.

Droit de sortie conjointe et proportionnelle :

Les actionnaires CAFOM s'engagent, au cas où ils envisageraient un transfert de titres de la société CAFOM, à offrir aux actionnaires Financière Caraïbe la faculté de céder conjointement et prioritairement un pourcentage de leurs actions CAFOM, égal au pourcentage que représente le nombre de titres objet du projet de transfert par les actionnaires CAFOM, par rapport au nombre total de titres de même nature alors détenus par les actionnaires CAFOM et ce, dans les mêmes termes et conditions que ceux visés dans ledit projet de transfert, lequel devra, en outre, intégrer l'engagement ferme et irrévocable du cessionnaire d'acquiescer les titres Financière Caraïbe.

Il est entendu que le nombre de titres faisant l'objet du projet de transfert demeurera inchangé, le nombre de titres éventuellement cédés par les actionnaires Financière Caraïbe venant réduire d'autant le nombre de titres cédés par les actionnaires CAFOM.

Obligation de cession conjointe :

Dans l'hypothèse où les actionnaires CAFOM décideraient de procéder à un transfert de la totalité de leurs actions CAFOM à un tiers et en l'absence du dépôt d'une offre publique avant le transfert de propriété des titres au cessionnaire, les actionnaires Financière Caraïbe s'engagent irrévocablement à céder concomitamment l'intégralité de leurs titres au(x) cessionnaire(s) envisagé(s) concerné(s), concomitamment à la cession des titres par les actionnaires CAFOM, et aux mêmes conditions de prix que les actionnaires CAFOM.

Obligation de concertation annuelle :

Les parties s'engagent, dans les 15 premiers jours de chaque année civile, à se réunir à l'effet de définir une stratégie concertée quant au transfert de leurs titres au cours de l'année civile en cours.

Clause dite de « respiration » :

Par exception aux dispositions qui précèdent, les parties conviennent que chacune d'elles pourra librement procéder au transfert de ses actions CAFOM, dans la limite de 1 % de sa participation par année civile, et sous réserve d'en informer préalablement les autres parties.

Acquisition de titres concertée :

Chacune des parties s'engage à ne pas augmenter sa participation au sein de la société CAFOM telle qu'elle résultera à l'issue des opérations d'apport et de cession précédemment décrites, après prise en compte de la cession par Financière Caraïbe de 158 824 titres.

A cet effet, pendant toute la durée du pacte, chacune des parties s'in terdit, sauf accord expresse et écrit de l'autre partie, tel qu'il sera précisé ci-après, d'augmenter directement ou indirectement sa participation actuelle dans le capital de la société.

Toutefois, toute partie pourra présenter un projet d'augmentation directe ou indirecte de sa participation dans le capital de la société CAFOM qui devra être notifié préalablement aux autres parties, chacune des autres parties pouvant :

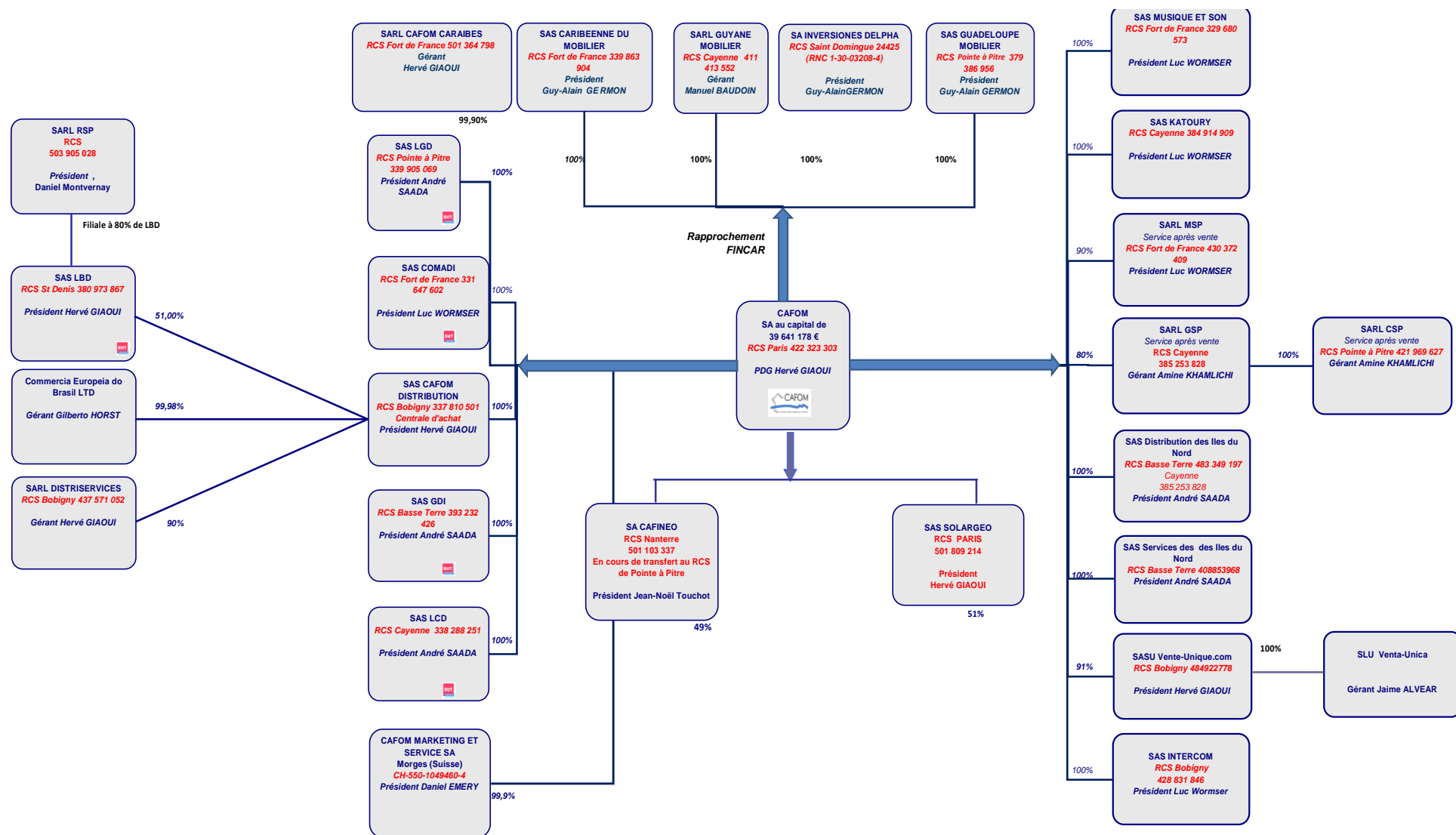
- soit notifier son refus de l'opération envisagée, auquel cas la partie initiatrice devra y renoncer, quand bien même elle aurait obtenu l'accord des autres parties, chacune des parties disposant d'un droit de veto discrétionnaire ;
- soit notifier son accord sur l'opération envisagée et son intention de ne pas y participer malgré le changement dans la répartition du capital de la société CAFOM entre les parties qui en résulte, auquel cas la partie initiatrice pourra réaliser l'opération envisagée librement si la totalité des autres parties a donné son accord ;
- soit notifier son accord sur l'opération envisagée et son intention d'y participer à concurrence de sa quote-part, auquel cas la partie initiatrice pourra réaliser l'opération envisagée à la condition que l'ensemble des parties ait donné son accord.

Par avenant en date du 8 janvier 2008, il a été décidé de supprimer le terme du délai initialement prévu pour procéder à la cession de 158 824 actions CAFOM par Financière Caraïbe qui devait initialement intervenir dans les trois mois à compter de la constatation par le conseil d'administration de CAFOM de la réalisation définitive de l'apport. Par ailleurs, il a été décidé

que Financière Caraïbe pourra librement nantir 50 % de ses titres contre 30 % prévu lors de la conclusion du pacte.

Par un nouvel avenant en date du 25 novembre 2008, il a été stipulé que Financière Caraïbe pourra librement nantir tout ou partie de ses titres CAFOM, les autres dispositions du pacte d'actionnaires demeurant inchangées.

2.6 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2009



2.6.1 *Prise ou cession de participations*

La SAS Energéo créée le 8 janvier 2008, dédiée à la vente et l'installation de centrales photovoltaïques clef en main, a cédé à la société Urbasolar, son partenaire, 49% de ses parts le 19 juin 2008. Energéo a changé de dénomination sociale le 20 janvier 2009 et s'appelle aujourd'hui Solargéo. Depuis le 11 mars 2009, elle a établi son siège social dans la zone industrielle de Jarry à Baie-Mahault. Cette société emploie un salarié.

2.6.2 *Activité et résultats des filiales au 31 mars 2009*

2.6.2.1 Les filiales directes

SAS CAFOM DISTRIBUTION

Le chiffre d'affaires réalisé par la Centrale d'achats s'est élevé au 31 mars 2009 à 46.935.244 euros, en hausse par rapport au 31 mars 2008. Le bénéfice net comptable s'établit à 2.513.331 euros contre 3.511.207 euros au 31 mars 2008.

SAS DIN

La SAS DIN a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 3.877.935 euros, en baisse de 4.5 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est déficitaire de 304.606 euros.

SAS VENTE UNIQUE

La SAS VENTE UNIQUE a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 24.337.831 euros, en hausse de 140 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est bénéficiaire de 600.216 euros.

SAS COMPAGNIE MARTINICAISE DE DISTRIBUTION

La SAS COMPAGNIE MARTINICAISE DE DISTRIBUTION (COMADI) a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 36.776.653 euros, en baisse de 13.1 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est bénéficiaire de 199.239 euros.

SAS MUSIQUE ET SON

La SAS MUSIQUE ET SON a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 2.255.194 euros, en baisse de 12.2 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est bénéficiaire de 302.279 euros.

SAS LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION

La SAS LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 29.010.708 euros, en baisse de 3.7 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est déficitaire de 1.632.267 euros.

SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION

La SAS GOURBEYRE DE DISTRIBUTION a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 10.828.707 euros, en baisse de 5.8 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est déficitaire de 740.610 euros.

SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION

La SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 18.466.040 euros, en hausse de 3,7 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est bénéficiaire de 172.302 euros.

SARL GUYANE SERVICES PLUS

La SARL GUYANE SERVICES PLUS a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 1.020.688 euros, en hausse de 14.4 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est déficitaire de 725 euros.

SAS KATOURY DISTRIBUTION

La SAS KATOURY DISTRIBUTION a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 3.007.213 euros, en baisse de 42 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est bénéficiaire de 132.320 euros.

SASU SERVICES DES ILES DU NORD

La SASU SERVICES DES ILES DU NORD a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 229.600 euros, en hausse de 0.1 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est déficitaire de 19.990 euros.

SARL MARTINIQUE SERVICES PLUS

La SARL MARTINIQUE SERVICES PLUS a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 1.865.338 euros, en baisse de 3.5 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est bénéficiaire de 120.111 euros.

S.A.S INTERCOM

La SAS INTERCOM a réalisé au 31 décembre 2008 un chiffre d'affaires de 536.325 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 2.483 euros.

Cette société est l'agence de communication du Groupe CAFOM.

S.A.S GUADELOUPE MOBILIER

La SAS GUADELOUPE MOBILIER a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 24.246.618 euros, en baisse de 6.5 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est déficitaire de 2.073.060 euros.

S.A.R.L. GUYANE MOBILIER

La S.A.R.L. GUYANE MOBILIER a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 13.687.564 euros, en baisse de 11 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est bénéficiaire de 76.553 euros.

S.A.S SOCAMO

La SAS SOCAMO a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 28.092.665 euros, en baisse de 8% par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est déficitaire de 704.259 euros.

SARL SOCAMO SERVICES PLUS

La SARL SOCAMO SERVICES PLUS a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 664.351 euros. Le résultat net est déficitaire de 95.689 euros.

SARL CAFOM CARAIBES

La SARL CAFOM CARAIBES a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 401.953 euros, en hausse de 168 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est déficitaire de 21.998 euros.

SA INVERSIONES DELPHA

La SA INVERSIONES DELPHA a réalisé au 31 décembre 2008, un chiffre d'affaires de 9.298.078 euros. Le résultat net est déficitaire de 507.843 euros.

SAS SOLARGE0

La SAS SOLARGE0 est une société nouvellement créée qui a réalisé au 31 mars 2009, pour son premier exercice, un chiffre d'affaires de 0 euros. Le résultat net est déficitaire de 24.399 euros.

SA CAFINEO

SA CAFINEO (détenue à 49 % par CAFOM SA) a été créée en 2007. L'activité n'a débuté qu'en novembre 2008.

Au 31 décembre 2008, pour son premier exercice, le résultat net est bénéficiaire de 43.333,16 Euros

2.6.2.2 Les sous-filiales

La SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (filiale de CAFOM DISTRIBUTION)

La SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 29.960.570 euros, en baisse de 2,9 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est bénéficiaire de 189.735 euros.

SARL CARAIBES SERVICES PLUS (filiale de GUYANE SERVICE PLUS)

La SARL CARAIBES SERVICES PLUS a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 1.840.055 euros, en hausse de 36 % par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est bénéficiaire de 37.937 euros.

SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (filiale de CAFOM DISTRIBUTION)

La SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA a réalisé au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 1.065.045 euros, en baisse de 32% par rapport au 31 mars 2008. Le résultat net est déficitaire de 11.710 euros.

2.7 CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

2.7.1 Données sociales

2.7.1.1 Répartition et évolution des effectifs

Au 31 mars 2009, l'effectif total du Groupe CAFOM était de 722 personnes contre 758 personnes au 31 mars 2008.

Répartition des effectifs par zone géographique

Zones géographiques	31 mars 2009	
	Effectif	% des effectifs totaux
Métropole	65	9%
Guyane	117	16,20%
Guadeloupe - Saint Martin	196	27,14%
Martinique	160	22,16%
Réunion	99	13,71%
République Dominicaine	83	11,49%
Brésil	2	0,27%
TOTAL	722	100

Répartition fonctionnelle des effectifs

Fonctions	31 mars 2009	
	Effectif	% des effectifs totaux
Cadres	142	19,67%
Employés	580	80,33%
TOTAL	722	100 %

Les entrées et sorties de personnel

Le Groupe CAFOM pratique une politique de développement et de maintien de l'emploi dans ses magasins. La stratégie de croissance du Groupe fait de ce dernier un acteur incontournable du développement de l'emploi dans les Départements d'Outre Mer.

Les entrées au cours de l'exercice se sont réparties de la manière suivante :

Zones géographiques	Contrats	
	A durée indéterminée	A durée déterminée
Métropole	6	10
Réunion	1	3
Guadeloupe	-	20
Saint-Martin	2	-
Martinique	-	1
Guyane	8	1
Brésil	-	-
Saint-Domingue	-	23
TOTAL	17	58

Les sorties au cours de l'exercice se sont réparties de la manière suivante :

Zones géographiques	Licenciement	Démission	Fin de CDD	Autres
Métropole	2	-	-	-
Réunion	10	3	25	12
Guadeloupe	-	3	6	
Saint-Martin	2	-	-	-
Martinique	1 + 1 transaction	-	-	-
Guyane	2	11	14	7
Brésil	-	-	-	-
Saint-Domingue	-	-	-	-
TOTAL	18	17	45	19

Les autres motifs de départ ont été :

- 1 mutation
- 1 rupture homologuée
- 5 personnes ont quitté la société Guyane Mobilier au moment de la cession du fond de commerce

Les licenciements mentionnés dans le tableau ci-dessus le sont pour des motifs individuels.

Le turn-over

CAFOM enregistre une très grande stabilité de ses effectifs . Le turn-over est inférieur à 1 %.

- Politique de recrutement

Au cours des prochains exercices, le groupe CAFOM prévoit de renforcer ses équipes chargées de l'activité e-commerce sur Vente-Unique et Diamant-Unique.

2.7.1.2 Organisation et conditions de travail

Temps de travail

Toutes les sociétés ont signé des accords dans le cadre de l'application de la loi sur les 35 heures. La mise en œuvre de ces dispositions a été réalisée sans conflit social particulier.

Le volume d'heures exceptionnelles supplémentaires n'excède pas cinquante heures par an et par salarié.

Rémunérations

Rémunération brute moyenne mensuelle :

La rémunération brute moyenne mensuelle en 2008/2009 **des salariés du Groupe** sous contrat à durée indéterminée, présents tout au long de l'année est la suivante :

Rémunération brute moyenne mensuelle sur l'ex clos en 2008 (en euros)	Effectif concerné
Moins de 1.500 euros	103
De 1.500 à 3.000 euros	481
Plus de 3.000 euros	107
TOTAL	691

Prestations extérieures :

Les frais de mise à disposition de personnel par des prestataires de service ou de travail temporaire représentent 18 % de la masse salariale.

- Egalité professionnelle :

Le groupe CAFOM poursuit une politique sociale fondée sur l'intégration dans le respect de la diversité. Les salaires versés par les sociétés du Groupe CAFOM aux hommes et aux femmes à poste, ancienneté et organisation du temps de travail équivalents n'affichent aucune différence significative.

Le tableau ci-dessous décrit le pourcentage de femmes employées par les sociétés par zone géographique :

Zones géographiques	Nombre de femmes employées	% de l'effectif total
Métropole	28	3,87%
Réunion	31	4,29%
Guadeloupe	60	8,31%
Saint-Martin	5	0,69%
Martinique	55	7,61%
Guyane	40	5,54%
Brésil	1	0,13%
République Dominicaine	25	3,46%
TOTAL	245	33,9%

- Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Les Sociétés du Groupe ont des comités d'entreprises, des délégués du personnel ainsi que de comités d'hygiène et de sécurité.

Au cours de l'exercice, les représentants du personnel ont participé aux réunions suivantes :

Comité d'entreprise et délégués du personnel	29
Comité d'hygiène et de sécurité	2
TOTAL	31

- Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le nombre d'accidents du travail répertoriés sur l'exercice par zone géographique se décompose de la manière suivante :

Zones géographiques	Nombre d'accidents répertoriés sur l'exercice
Métropole	-
Réunion	11
Guadeloupe	4
Saint-Martin	-
Martinique	6
Guyane	-
Brésil	-

Zones géographiques	Nombre d'accidents répertoriés sur l'exercice
Saint-Domingue	2
TOTAL	23

- La formation

L'investissement en formation réalisé pour l'exercice 2008 / 2009 par les sociétés du Groupe a représenté un montant de 160.000 €, soit 14 % de la masse salariale.

- Divers

Emploi et insertion des travailleurs handicapés:

Les sociétés du Groupe CAFOM n'emploient quasiment pas de travailleurs handicapés. La contribution du groupe au titre de l'exercice 2008 / 2009 en vue de l'insertion professionnelle a représenté un montant de 8700 euros.

Œuvres sociales :

Les œuvres sociales sont gérées par les comités d'entreprise des sociétés du Groupe. Ces budgets sont essentiellement consacrés à des activités culturelles et sportives.

2.7.2 Données environnementales

Le Groupe CAFOM exerce exclusivement une activité de distribution sans impact sur l'environnement.

Toutefois, le Groupe CAFOM a décidé de prendre un certain nombre de mesures afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de développer le recours aux énergies renouvelables. Ainsi, tel que mentionné au paragraphe 2.1.2, le Groupe CAFOM prévoit l'installation de capteurs solaires sur l'ensemble des toitures des magasins. Une centrale photovoltaïque a d'ailleurs été installée sur le toit de l'immeuble du magasin BUT situé à Moudong.

2.8 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

2.8.1 Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société

Nature des Indications / Périodes	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	39.641.178	39.641.178	32.325.166,60	30 770 029	30 770 029
Nombre d'actions émises	7.772.780	7.772.780	6.343.339	6 343 339	6 033 339
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	10.643.610	8.845 521	6 246 713	6 198 422	2 679 413
Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	8.295.868	9.800 741	9 242 388	8 960 237	4 685 008
Impôt sur les bénéfices	-597621	533 871	821 918	922 388	61 779
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	10.187.562	9.266 870	8 420 470	8 037 850	4 623 228
Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	8.816.558	9.266.691	8 419 705	8 037 085	4 623 228
Montants des bénéfices distribués	0	0	3 886 390	5 074 693	4 826 671
Participation des salariés	-	-	-	-	-
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1,31	1,19	1,33	1,33	0,77
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	1,13	1,19	1,33	1,33	0,77
Dividende versé à chaque action	0	0	0,50	0,80	0,80
IV - Personnel :					
Nombre de salariés	10	9	9	9	7
Montant de la masse salariale	1.038.887	886 926	833 342	727 401	654 020
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	474.290	438 077	416 773	398 852	361 209

2.8.2 Tableau des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la date de clôture de l'exercice

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS CAFOM DISTRIBUTION	577 600	3 929 655	100 %	10 757 707	10 757 707			46 935 244	2 513 331	3 511 199
SAS COMADI	76 000	6 592 638	100 %	12 499 969	12 499 969		471 674	36 776 653	199 239	775 000
SAS LGD	150 000	1 710 585	100 %	6 403 206	6 403 206			29 010 706	-1 632 267	
SAS GDI	38 000	- 1 842 108	100 %	1 028 995	1 028 995		349 905	10 828 707	-740 610	
SAS LCD	106 000	4 074 034	100 %	4 298 392	4 298 392			18 466 040	172 302	29 050
SAS KATOURY DISTRIBUTION	100 000	- 246 205	100 %	1 003 908	-		-	3 007 213	132 320	
SAS INTERCOM	45 735	11 751	100 %	173 444	173 444		-	536 235	2 483	
SARL MSP	15 245	19 872	90 %	477 000	477 000		-	1 865 338	120 110	185 000
SAS MUSIQUE ET SON	38 112	845 800	100 %	2 000 000	2 000 000		-	2 255 194	302 279	285 000
SARL GSP	7 622	-180 911	80 %	102 800	102 800		-	1 020 688	-725	
SAS DIN	40 000	- 93 580	100 %	40 000	40 000			3 877 935	-304 606	
SASU SIN	40 000	5 903	100 %	39 985	39 985			229 600	- 19 990	
CAFOM INTERN.	61 978	- 338 698	100 %	61 978	61 978			1 202 282 CHF	764 478 CHF	
SAS VENTE UNIQUE	86 364	8 849	92 %	79 455	79 455			24 337 831	600 216	224 547
SARL CSP	7 622	39 087	80 %					1 840 055	37 937	
SAS LBD	1 820 000	-3 235 515	50,98 %					29 973 768	193 931	
COMERCIA DO BRAZIL	871 597	58 814	90 %					1 065 045	-11 710	
GUADELOUPE MOBILIER	2 286 735	-3 200 964	100 %	2 817 647	2 817 647			24 246 618	-2 073 060	
GUYANE MOBILIER	45 735	1 501 496	100 %	4 664 386	4 664 386			13 687 564	76 553	
SOCAMO	76 225	2 658 984	100 %	18 536 382	18 536 382			28 092 695	- 704 259	
DELPHA	1 082 131	-1 184 845	100 %	4 663 536	4 663 536			5 207 915	- 539 127	
CAFOM CARAIBES	10 000	- 24 102	99%	9 900	9 900			401 953	- 21 998	
ENERGEO	40 000		51%	20 400	20 400			1 ^{er} exercice		
SOCAMO SERVICES PLUS	10 000		100%					664 351	- 95 689	

2.8.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2.8.3.1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

En application de l'article L225-40, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Les conventions et engagements nouveaux conclus au cours de l'exercice sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau I II du présent rapport.

2.8.3.2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Le détail de ces conventions et engagements est présenté dans le tableau II du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

2.8.3.4 Conventions et engagements visés à l'article L 225-42

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

- *Caution au profit de Groupama Assurance dans le cadre de la procédure de crédit d'enlèvement*

Sociétés concernées	Montant en euros
SAS Gourbeyre Distribution	150 000 €
SAS La Bourbonnaise de distribution	700 000 €
SAS La Guadeloupéenne de Distribution	550 000 €
SAS Guyane Mobilier	447 000 €
TOTAL	1 847 000 €

- *Caution solidaire au profit de Financière OCEOR en garantie de l'autorisation d'une ligne de découvert à court terme sur une période d'un an*

Sociétés concernées	Montant en euros
SAS Comadi	300 000 €
SAS Katoury Distribution	50 000 €
SAS La Cayennaise de Distribution	300 000 €
SAS La Guadeloupéenne de Distribution	300 000 €
SAS Gourbeyre Distribution	100 000 €
SAS La Bourbonnaise de distribution	800 000 €
SAS Socamo	400 000 €
SAS Guadeloupe Mobilier	500 000 €
SAS Guyane Mobilier	300 000 €
TOTAL	3 050 000 €

- *Convention de prestation avec la SARL CAFOM CARAIBES*

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
SARL CAFOM CARAIBES	Convention d'assistance en matière de définition de la politique d'achats des produits destinés à l'enseigne Conforama Montant HT inscrit dans les charges	401 953 €

- *Convention de prestation avec la SAS FINCAR*

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
SAS FINCAR	Convention d'assistance en matière de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la société CAFOM . Montant HT inscrit dans les charges	656 976 €

En raison de la communauté de dirigeants existant entre CAFOM et ces sociétés, votre Conseil d'Administration n'a pu autoriser ces conventions.

Tels sont, Messieurs les actionnaires, les éléments que nous devons vous communiquer.

Fait à Paris, le 31 juillet 2009

Les Commissaires aux Comptes

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

*Pierre SOULIGNAC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris*

CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

*Laurence LE BOUCHER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris*

2.8.4 Conventions et engagements nouveaux autorisés au cours de l'exercice.

2.8.4.1 Tableau I.1 - Convention de prestations de services conclue avec la Société Financière HG

Il s'agit d'une convention conclue au 1^{er} avril 2008 au terme de laquelle la société Financière HG s'engage à fournir à votre société une assistance en matière de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de votre Société.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
FINANCIERE HG	Montant H.T inscrit dans les charges pour la période du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2009	142 500 €

2.8.5 Conventions et engagements antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

2.8.5.1 – Facturation par la Société CAFOM à ces filiales, de prestations de services en matière commerciale, administrative et de Direction Générale

Aux termes de diverses conventions de prestations, la société CAFOM réalise pour l'ensemble de ses filiales des prestations de conseil et d'assistance dans les domaines suivants :

- Contrôle de gestion
- Ressources humaines
- Assistance commerciale
- Juridique et fiscal
- Prestations de direction générale
- Publicité
- Informatique
- Assurance

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
SAS Cafom Distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	852 362 €
SAS Comadi	Montant H.T inscrit dans les produits	966 623 €
SAS Katoury Distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	28 961 €
SAS La Cayennaise de Distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	682 742 €
SAS La Guadeloupéenne de Distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	1 037 746 €
SARL Caraïbes Service Plus	Montant H.T inscrit dans les produits	111 132 €
SARL Guyane Service Plus	Montant H.T inscrit dans les produits	71 122 €
SARL Martinique Service Plus	Montant H.T inscrit dans les produits	7 736 €
SAS Musique et Son	Montant H.T inscrit dans les produits	19 600 €
SAS Gourbeyre Distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	290 506 €
SAS Distribution des Iles du Nord	Montant H.T inscrit dans les produits	144 273 €
SAS La Bourbonnaise de distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	672 533 €
SAS Service des Iles du Nord	Montant H.T inscrit dans les produits	20 000 €
SAS Vente-Unique.com	Montant H.T inscrit dans les produits	11 200 €
SAS Socamo	Montant H.T inscrit dans les produits	1 055 340 €
SAS Guadeloupe Mobilier	Montant H.T inscrit dans les produits	912 566 €
SAS Guyane Mobilier	Montant H.T inscrit dans les produits	570 187 €

2.8.5.2 – Convention de trésorerie

Une convention de gestion de trésorerie a été conclue entre la société CAFOM et ses filiales qui a pour objet l'organisation, la coordination et l'optimisation des opérations de trésorerie du Groupe CAFOM. Les intérêts du compte bancaire centralisateur ouvert au nom de la société CAFOM sont facturés aux sociétés filiales en fonction des lignes de crédit utilisées. Les intérêts des avances de trésorerie consenties entre la société CAFOM et ses filiales sont calculés sur la base du taux Euribor majoré de 2 points.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
SAS Cafom Distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	239 171 €
SAS Comadi	Montant H.T inscrit dans les produits	61 205 €
SAS La Cayennaise de Distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	120 555 €
SAS La Guadeloupéenne de Distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	292 349 €
SARL Caraïbes Service Plus	Montant H.T inscrit dans les produits	1 483 €
SAS La Bourbonnaise de distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	128 695 €
SARL Guyane Service Plus	Montant H.T inscrit dans les produits	1 380 €
SARL Martinique Service Plus	Montant H.T inscrit dans les produits	295 €
SAS Musique et Son	Montant H.T inscrit dans les produits	24 163 €
SAS Gourbeyre Distribution	Montant H.T inscrit dans les produits	13 870 €
SAS Distribution des Iles du Nord	Montant H.T inscrit dans les produits	71 507 €
SA Cafom International	Montant H.T inscrit dans les produits	19 515 €
SARL Distriservice	Montant H.T inscrit dans les produits	4 225 €
SAS Intercom	Montant H.T inscrit dans les produits	15 155 €
SAS Vente-Unique.com	Montant H.T inscrit dans les produits	9 134 €
SAS Socamo	Montant H.T inscrit dans les produits	102 968 €
SAS Guadeloupe Mobilier	Montant H.T inscrit dans les produits	184 978 €
SAS Guyane Mobilier	Montant H.T inscrit dans les produits	103 126 €

2.8.5.3 – Facturation par la société CAFOM de prestations de Direction Générale

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
SARL DISTRIMO	Montant H.T inscrit dans les produits	138 387 €

2.8.5.4– Cautions et garanties consenties en faveur des sociétés filiales

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant de la dette en euros au 31 mars 2009
SAS Comadi	caution envers le CREDIT LYONNAIS pour un montant de 1 000 000 € en garantie d'un prêt de montant égal	54 259 €
SAS La Cayennaise de Distribution	caution envers le CREDIT LYONNAIS pour un montant de 250 000 € en garantie d'un prêt de montant égal	214 286 €
SAS La Bourbonnaise de Distribution	caution envers le CREDIT LYONNAIS pour un montant de 116 280 € en garantie d'un prêt de 228 000 €	37 049 €
SAS Gourbeyre Distribution	caution envers le CREDIT LYONNAIS en garantie d'un prêt de 610 000 €	100 332 €
SAS Vente Unique	caution envers le CREDIT LYONNAIS pour un montant de 455 000 € en garantie d'une ouverture de crédit documentaire consentie par cet organisme	

2.8.5.5 Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L225-38 du Code de Commerce

Interressé	Hervé GIAOUI	Luc WORMSER	André SAADA	Manuel BAUDOIN	Guy-Alain GERMON
Qualité	Président	Directeur Général	Directeur Général	Administrateur	Directeur Général
SAS Cafom Distribution	x				
SAS Comadi		x			
SAS La Cayennaise de Distribution			x		
SAS La Guadeloupéenne de Distribution			x		
SARL Caraïbes Service Plus			x		
SAS La Bourbonnaise de Distribution	x				
SARL Guyane Service Plus			x		
SARL Martinique Service Plus		x			
SAS Musique et Son		x			
SAS Gourbeyre Distribution			x		
SAS Distribution des Iles du Nord			x		
SA Cafom International	x				
SARL Distriservice	x				
SAS Intercom		x			
SAS Vente-Unique	x				
SAS Socamo					x
SAS Guadeloupe Mobilier					x
SAS Guyane Mobilier				x	x
SARL Distrimo			x		
SAS FINCAR				x	x
SARL Socamo Service Plus				x	x
FINANCIERE HG	x				

2.9 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

2.9.1 Structure du capital

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.1, page 22.

2.9.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

L'article 13 des statuts de la Société stipule qu'en cas de succession ou de liquidation de communauté de biens entre époux, les mutations d'actions s'effectuent librement. La transmission d'actions, à quelque titre que ce soit et sous quelque forme que ce soit, est également libre entre actionnaires ou au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant de l'actionnaire titulaire des actions à transmettre. Toutes autres transmissions, volontaires ou forcées, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elles ne porteraient que sur la nue-propriété ou l'usufruit doivent, pour devenir définitives, être autorisées par le conseil d'administration. So nt notamment soumises à cette autorisation les transmissions consenties par voie de fusion, scission ou de dissolution après réunion en une seule main de toutes les parts d'une personne morale actionnaire, à moins qu'elles n'en soient dispensées parce que bénéficiant à des personnes actionnaires.

2.9.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.1, page 22, et au paragraphe 2.5.4, page 27.

2.9.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Néant.

2.9.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

2.9.6 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.6, page 31.

2.9.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Ces règles sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur .

2.9.8 Pouvoirs du conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Voir les délégations de compétence visées au paragraphe 2. 5.3 page 256

2.9.9 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors le cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Néant

2.9.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant

3 COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009

3.1 Etats financiers consolidés

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2009, dont le total est de 126.715.694 €uros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 8.816.558 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 21 juillet 2009 par le Conseil d'administration.

Les comptes de la société CAFOM SA sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe CAFOM.

BILAN CONSOLIDE ACTIF

En milliers d'Euros	NOTES	31/03/2009	31/03/2008
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	6.1	48 143	48 620
Autres immobilisations incorporelles	6.1	2 408	944
Immobilisations corporelles	6.2	17 495	12 127
Immobilisations en cours	6.2	259	2 747
Actifs financiers non courants	6.3	8 563	4 532
Actifs non courants destinés à être cédés		139	
Actifs d'impôts différés		2 646	2 537
Total des actifs non courants		79 653	71 507
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6.4	56 398	62 332
Créances clients et comptes rattachés	6.5	15 344	18 394
Autres créances	6.5	9 158	9 338
Valeurs mobilières de placement	6.15	2 548	2 075
Disponibilités	6.15	6 235	5 846
Actifs courants destinés à être cédés	6.5	900	

BILAN CONSOLIDE PASSIF

En milliers d'Euros	NOTES	31/03/2009	31/03/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	6.7	39 641	39 641
Réserves		46 676	43 497
Résultat net part du Groupe		1 224	4 923
Intérêts minoritaires dans le résultat		63	(776)
Capitaux propres - part revenant au Groupe		86 311	86 169
Capitaux propres - part revenant aux minoritaires		1 167	1 116
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	6.8	1 921	1 276
Dettes financières à long terme	6.9	14 447	13 509
Autres dettes non courantes		870	397
Total des passifs non courants		17 238	15 182
PASSIFS COURANTS			
Dettes fournisseurs		20 312	27 152
Dettes fiscales et sociales		9 368	7 396
Autres dettes		3 883	4 610
Provisions courantes	6.8	492	592
Emprunts et dettes financières. Part moins d'un an	6.9	9 024	3 367
Credits à court terme et banques	6.9	22 055	23 908
Passif destinés à être cédés		386	
Total des passifs courants		65 520	67 025
TOTAL PASSIF		170 236	169 492

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'Euros	Notes	31/03/2009	31/03/2008
Chiffres d'affaires	5.10	220 932	198 707
Prix de revient des ventes		(134 662)	(123 934)
MARGE BRUTE		86 270	74 773
Charges de personnel	5.12	(29 746)	(27 205)
Charges externes		(42 787)	(33 873)
Impôts et taxes		(3 051)	(2 684)
Dotations aux amortissements		(3 089)	(2 194)
Dotations aux provisions		(1 389)	(163)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		6 209	8 654
Autres produits et charges opérationnelles		(1 170)	(1 054)
RESULTAT OPERATIONNEL		5 039	7 600
Intérêts et charges assimilées		2 183	1 973
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(2 183)	(1 973)
Autres produits et charges financières		418	169
Charges d'impôts		(1 355)	(1 649)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		(633)	-
RESULTAT NET		1 287	4 147
<i>dont :</i>			
- <i>part du Groupe</i>		1 224	4 923
- <i>part des minoritaires</i>		63	(776)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	<u>Notes</u>	<u>31/03/2009</u>	<u>31/03/2008</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>			
RESULTAT NET CONSOLIDE		1 287	4 147
Dotation aux amortissements	5.15	3 131	2 192
Dotation aux provisions		1 203	-596
Plus value de cession, nettes d'impôt		461	300
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		6 082	6 043
Variation du besoin en fonds de roulement	5.15	2 948	-16 694
Flux nets de trésorerie généré par l'activité		9 030	-10 651
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisition d'immobilisations		-13 701	-4 778
Cessions d'immobilisations		1 510	222
Incidence des variations de périmètre			-3 346
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-12 191	-7 902
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés		-19	-3 904
Variations des emprunts		6 572	13 396
Augmentation des capitaux propres		-74	98
Ventes (rachats des actions propres)		-874	-320
Variations des comptes courants		495	-4 657
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement		6 100	4 613
Flux nets liés aux activités cédées		-98	
Variation nette de la trésorerie		2 841	-13 940
Incidence des variations de cours de devises		-130	-500
Trésorerie nette en début d'exercice		-15 982	-1 542
Trésorerie nette à la fin de l'exercice		-13 271	-15 982

3.1.1 Notes annexes aux comptes consolidés

3.1.1.1 Informations générales

Le Groupe CAFOM crée en 1985 est un groupe indépendant du secteur de la grande distribution spécialisée dans l'équipement de la maison.

Le Groupe exploite aujourd'hui 13 magasins dans les Départements d'Outre-Mer (DOM), dont 6 sous l'enseigne BUT et 8 sous l'enseigne (CONFORAMA) et dispose d'un leadership incontesté sur ses marchés régionaux.

Cafom, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 3 avenue Hoche, 75008 Paris. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 323 303 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2009 reflètent la situation comptable de Cafom et de ses filiales.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 21 juillet 2009 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 septembre 2009.

3.1.1.2 Faits marquants

3.1.1.2.1 Cessions d'activités

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) a émis un avis favorable en août 2007 à la reprise par le Groupe CAFOM des entités SAS GUADELOUPE MOBILIER, SAS SOCAMO, SARL GUYANE MOBILIER et DELPHA sous condition de cessions d'actifs dans différentes zones géographiques. Conformément à cet avis et à l'application de l'IFRS 5, la Société a identifié dans ses comptes l'impact des cessions d'activité pour les présenter dans les différentes notes annexes.

3.1.1.2.2 Mouvement de grève sur la zone Antilles – Guyane :

Des mouvements sociaux dans les différentes zones géographiques des Départements d'Outre-mer ont perturbé l'activité des entités du Groupe Cafom sur cet exercice. Ces grèves générales ont duré 10 jours en Guyane, 27 jours en Martinique et 42 jours en Guadeloupe. La perte de Chiffre d'affaires pour le Groupe CAFOM a été évaluée à 16 millions d'euros.

3.1.1.2.3 Accord signé avec le Groupe BUT :

En date du 21 juillet 2009, le Groupe CAFOM a annoncé la signature d'un accord avec le Groupe BUT pour regrouper leurs activités d'approvisionnement au sein d'une structure commune. Cet accord stratégique permettra à CAFOM et à BUT de bénéficier de leurs savoir-faire respectifs en matière de réseau d'approvisionnement.

3.1.1.2.4 Autres variations du périmètre de consolidation :

Les autres variations du périmètre n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Cafom a souscrit à deux augmentations de capital de la Société CAFINEO, filiale détenue à hauteur de 49% par Cafom SA.

Par décision des Assemblées Générales Mixtes à caractère Extraordinaire de la Société CAFINEO en date du 6 mai 2008 et du 26 janvier 2009, le capital social a été augmenté respectivement de 2.962.500 euros puis de 5.295.000 euros pour être porté de 37.500 euros à 8.295.000 euros. CAFOM a souscrit à ces augmentations de capital à hauteur de 4.046.625 euros et a ainsi maintenu son pourcentage de détention à l'identique par rapport à l'exercice précédent. Au 31 mars 2009, la valeur des titres détenus par CAFOM s'élevait à 4.065.000 euros.

L'activité commerciale de cette Société a démarré au cours du mois de novembre 2008 et son premier exercice a été clos en décembre 2008 par un bénéfice de 43K €.

Le Groupe Cafom s'est par ailleurs associé à la société URBASOLAR, spécialiste de la conception de centrales photovoltaïques clés en main et a cédé à la société URBASOLAR 49% des actions détenues dans sa filiale ENERGEO devenue SOLARGE0.

3.1.1.3 Principes et méthodes comptables

Les états financiers de CAFOM et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) applicables au 31 mars 2009. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee).

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CAFOM SA et de ses filiales.

Les normes IFRS / IAS et interprétations IFRIC / SIC mises en œuvre dans les comptes des exercices clos le 31 mars 2009 et le 31 mars 2008 sont celles adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2009.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte :

- des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC, à la date de clôture ;
- des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par le Comité de la réglementation comptable européen à la date de clôture de ces états financiers ;
- des normes publiées par l'IASB, adoptées au niveau européen à la date de clôture mais qui entrent en vigueur au titre des périodes annuelles ouvertes postérieurement au 1^{er} avril 2008.

Le Groupe a choisi de ne pas anticiper l'application des normes applicables de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, approuvées par l'Union Européenne et publiées au JOUE au 31 décembre 2008.

Les normes concernées sont les suivantes :

IAS 1 révisée – Présentation des états financiers. Cette norme requiert notamment une présentation du résultat global sous la forme d'un seul état, ou sous la forme de deux états distincts. Le Groupe a choisi de maintenir le libellé actuel de ses états financiers et de présenter l'état de résultat global sous deux sections en maintenant le compte de résultat global tel qu'il existe aujourd'hui.

- IAS 23 – Amendements de la norme sur les coûts d'emprunt. Ces derniers devront être intégrés obligatoirement au coût des actifs qualifiés (qui nécessitent une période longue avant de pouvoir être utilisés). Cette modification est d'application prospective ce qui génèrera en 2009 une amélioration du résultat financier et du résultat net puis une dégradation progressive du résultat opérationnel courant au fur et à mesure de l'amortissement de cette composante financière activée. Le Groupe n'attend pas d'effet significatif sur 2009-2010.
- Plan d'amélioration annuel 2008 des normes IFRS : en mai 2008, l'IASB a publié 35 amendements relatifs à 20 normes avec une application généralement prévue pour le 1^{er} janvier 2009. Il s'agit d'amendements qui seront sans impact significatif sur les états financiers du Groupe et qui comprennent notamment l'obligation de fournir des informations identiques à celles requises concernant la détermination de la valeur d'utilité, lorsque la juste valeur nette des coûts de vente est retenue et déterminée par une technique d'actualisation des flux de trésorerie futurs.

3.1.1.3.1 Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique. Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

3.1.1.3.2 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marchés disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les créances clients. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent:

- la valorisation des écarts d'acquisition,
- l'évaluation des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité,
- la valorisation des engagements de retraite,
- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité ,
- les actifs d'impôts différés.

3.1.1.3.3 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales :

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Toutes les transactions significatives, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées en intégration globale. La liste des sociétés consolidées figure au paragraphe 5.1. Le nombre de sociétés consolidées s'élève à 24 au 31 mars 2009.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice social à une date identique à l'exception des sociétés DELPHA et de CAFINEO qui clôturent leurs exercices au 31 décembre de chaque année.

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, sans en avoir le contrôle, et qui s'accompagne généralement de la détention de 20 à 50% des droits de vote.

3.1.1.3.4 Méthodes de conversion

3.1.1.3.4.1 Conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère :

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe CAFOM.

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation) sont convertis selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis au cours de clôture,
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions),
- toutes les différences de conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

3.1.1.3.4.2 Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère :

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date de laquelle la juste valeur a été déterminée.

3.1.1.3.5 Ecarts d'acquisition et regroupement d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe CAFOM a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} avril 2003. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût

d'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le groupe acquiert le contrôle, les actifs et les passifs, ainsi que les passifs éventuels, identifiables, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels sont spécifiquement identifiés dès lors qu'ils sont séparables de l'entité acquise ou résultent de droits légaux ou contractuels. Selon IFRS 3, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, la différence entre la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition, constitue un écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition :

- positif, est inscrit à l'actif du bilan et n'est pas amorti, conformément à IFRS 3. Il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à une date identique chaque année,
- négatif, est comptabilisé directement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition quant à la comptabilisation définitive de l'acquisition.

3.1.1.3.6 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels, de droits et autres. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui est généralement comprise entre 1 et 3 ans.

3.1.1.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	2 à 5 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

3.1.1.3.8 Contrats de location

Il s'agit des biens financés par un contrat de location-financement pour lesquels le groupe supporte la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens.

La qualification d'un contrat s'apprécie en application de la norme IAS 17.

La valeur des biens ainsi financés figure à l'actif du bilan consolidé. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan consolidé.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif.

L'activation de contrats de location-financement conduit à la constatation d'impôts différés le cas échéant.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre des contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles courants de façon linéaire sur la durée des contrats.

Les plus-values générées par les cessions réalisées dans le cadre d'opérations de cessions bail sont constatées intégralement en résultat au moment de la cession lorsque le bail est qualifié de location simple et dans la mesure où l'opération a été effectuée à la juste valeur.

3.1.1.3.9 Autres immobilisations financières – Actifs financiers non courants

Conformément à IAS 39, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont évalués à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique.

Les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

3.1.1.3.10 Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

L'évaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue ; en particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,

- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les écarts d'acquisition ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. Une Unité Génératrice correspond à une ou plusieurs unités opérationnelles dans l'hypothèse d'un éventuel regroupement par territoire géographique.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie d'exploitation sur une période de 5 ans et d'une valeur terminale. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital (WACC). Au 31 mars 2009, le taux retenu est de 10,43%.

Le taux de croissance pour la détermination de la valeur terminale est de 2%.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition).

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat, le cas échéant, si la valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T, et est imputée en priorité à la perte de valeur de l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition sont non réversibles.

3.1.1.3.11 Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 et par la norme IAS 32. Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers non courants, créances clients et autres actifs financiers non courants.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur coût historique. Ils font l'objet de test de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Ils sont présentés en actifs financiers non courants.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courant, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture,

auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

3.1.1.3.12 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon le coût d'acquisition de la dernière période correspondant à la durée normale de rotation des stocks.

Une dépréciation est constituée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks.

Une dépréciation est aussi constatée lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. Il en est de même lorsque les stocks présentent des risques de non écoulement (en stock depuis plus d'un an) à des conditions normales.

3.1.1.3.13 Créances

Le groupe CAFOM n'applique pas les normes IAS 32 et 39 de manière anticipée conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1.

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

3.1.1.3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat s'ils sont significatifs.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

3.1.1.3.15 Titres CAFOM auto détenus

A compter du 1^{er} avril 2004, date de première application de IAS 32, les titres d'auto-contrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession sont imputés dans les capitaux propres et ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice.

3.1.1.3.16 Paiements fondés sur des actions

Des plans de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

3.1.1.3.17 Avantages du personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe CAFOM en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pension et complément de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Celle-ci représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	31/03/2009	31/03/2008
• Taux d'actualisation :	3.63%	2.71%
• Taux de mortalité :	Table INSEE 2008	Table INSEE 2007
• Age de départ moyen à la retraite :	65 ans	65 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions pour retraites et autres avantages similaires ».

3.1.1.3.18 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts

estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un ou des autres provisions pour risques sont classées du passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

3.1.1..3.19 Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt. Les actifs d'impôt différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

3.1.1..3.20 Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme arrêtés si la valeur comptable de ces actifs, ou groupe d'actifs et de passifs, est recouvrée principalement par le biais d'une utilisation continue plutôt que par une vente. Les actifs et passifs correspondant ne sont pas présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité, et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie.

3.1.1..3.21 Reconnaissance des produits

En application de IAS 18, le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des ventes de marchandises et prestations de service liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Il inclut notamment :

- les ventes au détail réalisées dans le cadre des magasins du Groupe
- les ventes dites « de gros » à des magasins extérieurs au Groupe
- les frais d'expédition et de livraison refacturés aux clients
- les prestations de service après-vente
- les produits du financement des ventes

3.1.1..3.22 Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts.

Selon la norme IAS 23, le traitement comptable de référence des frais financiers est la comptabilisation en charges. Le Groupe CAFOM applique cette méthode de référence.

3.1.1..3.23 Endettement financier net

La notion d'endettement financier net utilisée par le Groupe est constituée de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette, telle que définie par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n°2004-R.02 du 27 octobre 2004.

3.1.1..3.24 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les intérêts perçus figurent dans le flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

3.1.1..3.25 Information sectorielle (IAS 14)

En application d'IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits et de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Il constitue dorénavant avec l'intégration des entités Conforama le premier niveau d'informations sectorielles et représente une enseigne ou une marque pour le Groupe ; ce sont But, Conforama, Cafom et Vente-Unique.

Un secteur géographique est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Il constitue le second niveau d'information sectorielle et représente une zone géographique pour le Groupe ; Métropole, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Brésil, Saint-Martin et Saint-Domingue.

3.1.1..3.26 Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

3.1.1.4 Données comptables pro forma

La consolidation des sociétés Socamo, Guadeloupe mobilier, Guyane mobilier et Delpha à partir du 1^{er} septembre 2007 a eu des impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe sur l'exercice clos au 31 mars 2008. Dans ce cadre, le Groupe a établi des données comptables pro forma pour l'exercice 2007-2008.

Ces données ont été préparées selon les principes suivants :

- Les sociétés Socamo, Guyane Mobilier, Guadeloupe Mobilier et Delpha sont consolidés sur 12 mois.
- Les pourcentages d'intérêts du Groupe dans ces entités au 31 mars 2008 sont reconnus à la date d'ouverture de l'exercice
- Les données pro forma ont été établies selon les principes et méthodes comptables du Groupe

3.1.1.4.1 compte de résultat comparé

⇒ Rappel du compte de résultat proforma au 31 mars 2008

En milliers d'Euros	REEL 31/03/2008	ajustement pro forma	PRO FORMA 31/03/2008
Chiffres d'affaires	198 707	30 579	229 286
Prix de revient des ventes	(123 934)	(19 509)	(143 443)
MARGE BRUTE	74 773	11 070	85 843
Charges de personnel	(27 205)	(3 497)	(30 702)
Charges externes	(33 873)	(6 294)	(40 167)
Impôts et taxes	(2 684)	(376)	(3 060)
Dotations aux amortissements	(2 194)	(436)	(2 630)
Dotations aux provisions	163	(431)	594
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8 654	36	8 690
Autres produits et charges opérationnelles	(1 054)	(436)	(1 490)
RESULTAT OPERATIONNEL	7 600	-400	7 200
Intérêts et charges assimilées	1 972	(400)	2 372
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 972)	(400)	(2 372)
Autres produits et charges financières	169	(229)	398
Charges d'impôts	1 649	(116)	1 765
RESULTAT NET	4 147	-687	3 461
- part du Groupe	4 923	-686	4 237
- part des minoritaires	(776)		(776)

3.1.1..4.2 Comparatif compte de résultat au 31 mars 2009 et compte de résultat proforma au 31 mars 2008

En milliers d'Euros	31/03/2009	PRO FORMA 31/03/2008
Chiffres d'affaires	220 932	229 286
Prix de revient des ventes	(134 662)	(143 443)
MARGE BRUTE	86 270	85 843
Charges de personnel	(29 746)	(30 702)
Charges externes	(42 787)	(40 167)
Impôts et taxes	(3 050)	(3 060)
Dotations aux amortissements	(3 089)	(2 630)
Dotations aux provisions	(1 389)	(594)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	6 209	8 690
Autres produits et charges opérationnelles	(1 170)	(1 490)
RESULTAT OPERATIONNEL	5 039	7 200
Intérêts et charges assimilées	2 183	2 372
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2 183)	(2 372)
Autres produits et charges financières	418	398
Charges d'impôts	(1 355)	(1 765)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(633)	
RESULTAT NET	1 287	3 461
<i>dont :</i>		
- <i>part du Groupe</i>	1 224	4 237
- <i>part des minoritaires</i>	63	(776)

3.1.1.4.3 Tableau de flux de trésorerie

RESULTAT NET CONSOLIDE	1 287	3 458
Dotation aux amortissements et provisions	3 131	2 680
Incidence variation de périmètre / immo	1 203	-631
Plus value de cession, nettes d'impôt	461	209
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	6 082	5 716
Variation du besoin en fonds de roulement	2 948	-7 082
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 030	-1 366

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations	-13 799	-4 760
Cessions d'immobilisations	1 510	214
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissem	-12 289	-4 546

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT

Dividendes versés	-19	-3 905
Variations des emprunts	6 572	11 170
Augmentation des capitaux propres	-74	98
Ventes (rachats des actions propres)	-874	-320
Variations des comptes courants	495	-11 286
Flux net de trésorerie lié aux opérations de fin	6 100	-4 243

Variation nette de la trésorerie	2 841	-10 155
Incidence des variations de cours de devises	-130	-410

Trésorerie nette en début d'exercice	-15 983	-5 418
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	-13 272	-15 983

	15987	15987
--	-------	-------

3.1.1.5 Périmètre de consolidation

3.1.1.5.1 Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Sociétés	% contrôle		% Intérêt	
	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2008
SA CAFOM.....	Société Mère			
METROPOLE				
SA CAFOM.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS CAFOM DISTRIBUTION.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS VENTE-UNIQUE.COM.....	92,00	100,00	92,00	100,00
SA CAFOM MARKETING.....	99,90	NC	99,90	NC
GUADELOUPE				
SAS GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GUADELOUPE MOBILIER.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL CARAIBE SERVICE PLUS (2).....	100,00	100,00	100,00	100,00
MARTINIQUE				
SAS COMADI.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SOCAMO.....	100,00		100,00	
SAS MUSIQUE ET SON.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL MARTINIQUE SERVICE PLUS.....	90,00	90,00	90,00	90,00
SARL SOCAMO SERVICE PLUS (3).....	100,00	NC	90,00	NC
SA CAFOM CARAIBES.....	95,00	NC	95,00	NC
GUYANE				
SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION.....	100,00	100,00	100,00	100,00
GUYANNE MOBILIER.....	100,00		100,00	
SAS KATOURY DISTRIBUTION.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE SERVICE PLUS.....	80,00	80,00	80,00	80,00
REUNION				
SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (1)....	50,98	50,98	50,98	50,98
SAS RSP (4).....	80,00	80,00	40,78	40,78
BRESIL				
SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (1)..	90,00	90,00	90,00	90,00
SAINT-MARTIN				
SAS DISTRIBUTION DES ILES DU NORD.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SERVICES DES ILES DU NORD.....	100,00	100,00	100,00	100,00
REPUBLIQUE DOMINICAINE				
DELPHA.....	100,00		100,00	

(1) Sociétés filiales de la société CAFOM DISTRIBUTION

(2) Société filiale de la Société SARL GUYANE SERVICE PLUS

(3) Société filiale de la Société SAS SOCAMO

(4) Société filiale de la Société SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION

3.1.1..5.2 Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation comprend 24 sociétés au 31 mars 2009 . Les principales variations proviennent de la prise en compte des sociétés créées et ou consolidées sur l'exercice, à savoir :

Société	Méthode d'intégration	Commentaires
Cafom Caraïbes	IG	Création sur l'exercice - sans activité sur l'exercice
Cafom Marketing	IG	Création sur l'exercice - sans activité sur l'exercice
Réunion Service Plus	IG	Création sur la période
Socamo Service Plus	IG	Création sur l'exercice - sans activité sur l'exercice

3.1.1.6 Notes relatives au bilan et au compte de résultat

3.1.1..6.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1..6.1.1 Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Valeur nette au 1er Avril	48 065	18 511
Acquisitions de l'exercice	690	29 554
variation de périmètre	45	
Cessions de l'exercice	0	0
Dépréciation	-658	0
Valeur nette au 31 Mars	48 142	48 065

Les écarts d'acquisition se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008	Variation
Martinique	21 769	21 388	381
Guyane	6 222	6 794	-572
Guadeloupe	7 261	7 210	51
Saint-Martin	530	400	130
Réunion	2 937	2 937	0
Republique Dominicaine	4 927	4 841	86
Métropole	4 495	4 495	0
Total	48 142	48 065	77

3.1.1..6.1.2 Autres immobilisations incorporelles :

	31/03/2009			31/03/2008		
En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Droit d'entrée				37	37	
Droit au bail	1 480		1 480	898		898
Logiciels	1 139	213	926	825	543	282
Autres immob. incorporelles	48 800	658	48 142	48 065		48 065
Immo inc en-cours				319		319
Total	51 419	871	50 548	50 144	580	49 564

3.1.1..6.2 Immobilisations corporelles :

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations tech mat et out Industriels	Autres immo. corporelles	Avances et immo en cours	Total
Valeur nette au 31 mars 2006	1 143	2 570	482	2 822	66	7 083
Acquisitions		123	163	1 158	753	2 197
Cessions / mise rebut		(92)	(154)	(1030)	(66)	(1342)
Reclassements		(82)	8			(74)
Variations de périmètre						
Amortissements	(3)	(378)	(110)	133,8		(357)
Valeur nette au 31 mars 2007	1 140	2 141	389	3 084	753	7 507
Acquisitions		1 390	118	1 287	1 929	4 724
Cessions / mise rebut		-261	-21	36,00		-246,00
Reclassements						
Variations de périmètre		1 938	419	2 587	65	5 009
Amortissements		-325	-491	-1 304		-2120
Valeur nette au 31 mars 2008	1 140	4 883	415	5 693	2 747	14 874
Acquisitions		1 593	495	3 981		6 069
Cessions / mise au rebut		-109	-1	-128		-238
Reclassements		2 463			-2 463	
Actifs disponibles à la vente				-21	-24	-45
Variations de périmètre				5		5
Amortissements		-629	-321	-1 963		-2 913
Valeur nette au 31 mars 2009	1 140	8 201	588	7 567	260	17 752

Détail des immobilisations financées en crédit bail :

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/03/09	Amortissement au 31/03/09	Valeur nette au 31/03/09	Valeur nette au 31/03/08
Matériel et outillage	120	120		
Autres immobilisations (informatique, transports)	2 371	1 350	1 021	1 422
Total des immobilisations financées en crédit bail	2 491	1 470	1 021	1 422

Détail des immobilisations par zone géographique

En milliers d'euros

Valeur brute au 31/03/2009	Bresil	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Métropole	Réunion	Rép dom	St-Martin	Total
Terrains	27			1 113					1 139
Constructions	197	5 754	2 030	4 168	104		944	12	13 209
Itmo	57	557	326	484	8	235		71	1 738
Autres immob. corporelles	76	4 260	3 343	4 358	833	4 796	703	166	18 533
Immobilisations en cours et avances / cdes		151	41		30	62			284
Total	357	10 721	5 740	10 122	974	5 092	1 647	249	34 903
Total 31/03/2008	356	10 465	2 589	9 361	806	4 977	1 338	235	30 127

3.1.1..6.3 Immobilisations financières :

En milliers d'euros	Titres de participation non consolidés	Créances / participations	Autres titres immob.	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	Prêts	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur nette au 31/03/06	181		20	1 000	149	1 524	2 874
Provision							
Variations de périmètre							
Augmentation	62						62
Diminution					(61)	(7)	(68)
Valeur nette au 31/03/07	243		20	1 000	88	1 517	2 868
Provision							
Variations de périmètre						778	778
Augmentation	80					897	977
Diminution						-91	-91
Valeur nette au 31/03/08	323		20	1 000	88	3 101	4 532
Provision							
Variations de périmètre	-82						-82
Actifs destinés à être cédés						-94	-94
Augmentation	4 146					675	4 821
Diminution	-20				-50	-544	-614
Valeur nette au 31/03/09	4 367		20	1 000	38	3 138	8 563

Les principaux éléments du poste titres de participations non consolidés au 31 mars 2009 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur 31/03/2008	Valeur 31/03/2009	Variations de périmètre	Variations	Capitaux propres	Résultat
SAS INTERCOM	173	173		0	60	2
SARL DISTRISERVICE	8	8		0	43	3
CAFOM MARKETING	62		-62	0	consolidé	consolidé
CAFOM CARAIBES	10		-10	0	consolidé	consolidé
CAFINEO	20	4 066		4 046	3 043	43
ENERGEO	40	20		-20	16	-40
SOCAMO SAV	10		-10	0	consolidé	consolidé
VENTA UNICA		100		100	100	0
Total	323	4 367	-82	4 126	3 262	8

3.1.1..6.4 Stocks :

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/03/09	Activités destinées à être cédées	Provision au 31/03/09	Valeur nette au 31/03/09	Valeur nette au 31/03/08
Marchandises	59 610	-809	2 403	56 398	62 332
Stocks	59 610	-809	2 403	56 398	62 332

	Brut		provision	net
Activités destinées à être cédées	975		166	809

3.1.1..6.5 Créances :

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/03/09	Provisions au 31/03/09	Actifs destinés à être cédés	Valeur nette au 31/03/09	Valeur nette au 31/03/08
Clients et comptes rattachés	19 059	3 643	-71	15 346	18 394
Avances versées sur cdes	110			110	
Créances sociales et fiscales	2 339		-1	2 338	2 418
Autres créances	5 465	309	-18	5 139	5 128
Charges constatées d'avance	1 573		-2	1 571	1 792
Total des autres créances	9 487	309	-21	9 158	9 338
Créances d'exploitation	28 546	3 952	-91	24 503	27 732

3.1.1..6.6 Actifs destinés à être cédés :

En milliers d'euros	Valeur brute	Provision		Valeur nette
Clients et comptes rattachés	319	248		71
Créances sociales et fiscales	1			1
Autres créances	18			18
Charges constatées d'avance	2			2
Créances d'exploitation	339	248	0	91
Stock	809			809
Actifs destinés à être cédés	1 148	248	0	900

3.1.1.6.7 Impôts différés:

➤ Solde net des impôts différés :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Solde net d'impôt différé	2 646	2 537
dont variation de périmètre		367
Impact résultat	109	

➤ Décomposition des mouvements relatifs aux actifs d'impôts différés :

En milliers d'euros	Solde 31 mars 2008	variation de périmètre	mouvement net		Solde 31 mars 2009
			débit	crédit	
Crédit bail	-15			7	-22
Diff temporaire	167			27	141
Ecart de change	-125			-22	-103
Retraite	441		199		640
Amortissement dérogatoire				204	-204
Cession interne			7		7
Stock	1 079		395		1 474
Déficit reportable activé	990			179	811
Titres auto-contrôle	-1			96	-97
Impôt différé (actif non courant)	2 537	0	601	492	2 646
			109		

3.1.1.6.8 Capitaux propres:

3.1.1.6.8.1 Capital

En milliers d'euros	31/03/2008	Augmentation	Diminution	31/03/2009
Nb d'actions	7 772 780			7 772 780
Valeur nominale	5,10			5,10
Capital social	39 641 178	-	-	39 641 178

3.1.1.6.8.2 Dividendes:

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre de l'exercice clos au 31 mars 2008.

3.1.1..6.8.3 Actions propres:

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales, le Groupe a procédé à des rachats de ces propres titres. La part du capital social autodétenu a évolué de la façon suivante:

<i>(En nombre d'actions)</i>	Réalisation	Réalisation
	31/03/2009	31/03/2008
Détention à l'ouverture	22 447	5 987
Détention à la clôture	381 549	22 447

Le coût d'acquisition des titres achetés comme le produit de la cession des titres ont été imputés respectivement en diminution et en augmentation de la situation nette.

3.1.1..6.8.4 Paiements fondés sur des actions :

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Sur l'exercice, la charge totale du Groupe liée aux plans comptabilisée en frais de personnel s'élève à 91 K€.

	Nombre d'actions	Prix d'exercice
Actions au 1er avril 2008	13 800	0
Octroyées au cours de l'exercice		
Annulées au cours de l'exercice		
Exercées au cours de l'exercice		
Actions à la clôture	13 800	0

3.1.1.6.9 Provisions courantes et non courantes:

En milliers d'euros	Provisions courantes	Provisions non courantes	Provisions totales	Activités destinées à être cédées	Provisions globales
Provisions au 1er avril 2006	329	772	1 101	-	1 101
Entrée de périmètre					
Dotations	44		44		44
Provisions utilisées					
Provisions non utilisées		(63)	(63)		(63)
Provisions au 31 mars 2007	373	709	1 082	-	1 082
Entrée de périmètre	1 035	321	1 356		1 356
Dotations	486	246	732		732
Provisions utilisées			-		-
Provisions non utilisées	- 1 302		- 1 302		- 1 302
Provisions au 31 mars 2008	592	1 276	1 868	-	1 868
Entrée de périmètre			-		-
Dotations	354	644	998		998
Provisions utilisées	- 454		- 454		- 454
Provisions non utilisées			-		-
Provisions au 31 mars 2009	492	1 921	2 412	-	2 412

3.1.1.6.10 Dettes financières :

En milliers d'euros	Échéances				Dettes : partie à plus d'un an	Endettement au 31/03/08
	Total	Mois d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dettes liés à la participation de salariés						22
Dettes financières à long terme ^(*)	23 130	8 684	12 022	2 424	14 446	16 626
Dettes financières à long terme	23 130	8 684	12 022	2 424	14 446	16 648
Dettes diverses (intérêts courus)	340	340				250
Dettes	23 470	9 024	12 022	2 424	14 446	16 898
Découverts bancaires	22 055	22 055				23 908
Emprunts et dettes financières	45 525	31 079	12 022	2 424	14 446	40 806
^(*) Dont crédit bail	953	378	575		575	1 365

Tableau de variations des emprunts :

En milliers d'euros	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total 2009	Rappel 2008
Emprunts bancaires	8 402	13 775	22 177	15 283
Emprunts liés au crédit bail	953		953	1 365
Total	9 355	13 775	23 130	16 648

Tableau de variation des dettes financières :

	Capital restant dû		Emprunts contractés	Autres variations	Rembts emprunts	Capital restant dû au 31/03/2009
	01/04/2008	Entrées de périmètre				
Emprunts auprès des ets de crédit	15 262		9 571		2 655	22 177
Emprunts sur opération de credit-bail	1 365		136		548	953
Emprunts liés à des participations de salariés	22				22	
Intérêts courus	250		97		7	340
Divers						
Découverts bancaires	23 908			-1 853		22 055
Total	40 806		9 804	-1 853	3 232	45 525
Variation des emprunts				6 572		

3.1.1..6.11 Chiffre d'affaires :

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires (en K€) par zone géographique est donnée ci-après :

En milliers d'euros	31/03/2009	activités destinées à être cédées	31/03/2009	31/03/2008 historique
Martinique	66 261		66 261	62 907
Guyane	32 227	3 007	29 220	28 604
Guadeloupe	60 697	8 999	51 698	52 008
Saint-Martin	3 815		3 815	4 060
Réunion	30 701		30 701	30 857
Métropole	29 522		29 522	16 615
Brésil	415		415	287
Saint Domingue	9 298		9 298	3 370
Total	232 938	12 006	220 932	198 707

3.1.1..6.12 Autres produits et charges opérationnels :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Produits de cession d'immobilisations corp et incorp	911	556
VNC des immobilisations corp et incorp	480	133
Plus-value de cession	431	423
Autres produits opérationnels	916	1 932
Autres charges opérationnelles	2 517	3 409
Autres produits et charges opérationnels	-1 601	-1 477
Total	-1 170	-1 054

3.1.1..6.13 Frais de personnel :

Les frais de personnel se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Salaires	21 030	19 139
Charges sociales	8 715	8 065
Participation (*)		72
Subventions (*)	140	228
activités cédées	-631	
Total	28 974	27 048

(*) le montant de la charge de participation et les produits de subvention sont inclus dans les autres produits et charges opérationnelles.

3.1.1..6.14 Coût de l'endettement financier (brut):

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Intérêts et charges assimilés (1)	2 183	1 972
(brut)	2 183	1 972
(1) dont intérêts financiers liés au crédit bail	72	68

3.1.1..6.15 Impôts sur les bénéfices et différés:

➤ Décomposition de la charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008
Impôts exigibles	1 499	3 177
Impôts différés	-128	-1 527
Charge d'impôts globale	1 371	1 650
Taux d'impôt effectif moyen	51,50%	28,46%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante:
(impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts)

➤ Explication de la charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008
Résultat net	1 291	4 147
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	1 371	1 650
Résultat taxable	2 662	5 797
Taux d'impôts courant en France	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	887	1 932
Différences permanentes	115	-65
Résultat non fiscalisé	339	-234
Autres	28	18
Charges (produits) d'impôt comptabilisé	1 371	1 651

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

3.1.1..6.16 Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM :

6.16.1 Calcul de la trésorerie (en K€)

	31/03/2009			31/03/2008			Var
	Bilan	Variation de périmètre	Total	Bilan	Variation de périmètre	Total	
Disponibilités	6 235		6 235	4 768	1 078	5 846	389
Valeurs mobilières de placement	2 548		2 548	2 075		2 075	473
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 783		8 783	6 843	1 078	7 921	862
Découvert bancaire	22 055		22 055	16 929	6 979	23 908	-1 853
Trésorerie nette	-13 272		-13 272	-10 086	-5 901	-15 987	2 715

6.16.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en K€)	Dotations nettes
Dotations nettes aux amortissements	3 095
Dotations nettes aux provisions	1 460
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4 555

6.16.3 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

	31/03/2009			31/03/2008			Var
	Bilan	activités destinées à être cédées	Total	Bilan	variation de périmètre	Total	
Stocks nets	56 397	809	57 206	40 097	22 235	62 332	
Créances d'exploitation	15 344	71	15 415	14 007	4 386	18 393	
Autres	9 158	21	9 179	6 333	3 005	9 338	
Actifs courants liés à l'exploitation	80 898	901	81 799	60 437	29 626	90 063	-8 265
Fournisseurs	20 312	291	20 603	16 528	10 624	27 152	
Dettes fiscales et sociales	9 368	64	9 432	5 321	2 075	7 396	
Autres	3 883	32	3 915	2 917	1 693	4 610	
Passifs courants liés à l'exploitation	33 564	387	33 951	24 766	14 392	39 158	5 207
Impôts différés	2 646		2 646	2 169	368	2 537	110
Besoin en fonds de roulement			50 494			53 442	-2 948

3.1.1..6.17 Résultat par action :

Résultat de base	31/03/2009	31/03/2008
Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en K€)	1 287	4 926
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	7 772 780	7 772 780
Actions auto détenues	22 447	22 447
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	7 750 333	7 750 333
Résultat net par action (euro)	0,17	0,64

Résultat dilué par action (euro)	0,17	0,64
-----------------------------------------	-------------	-------------

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

3.1.1..6.18 Effectifs:

	31/03/2009	31/03/2008
Non cadres	579	660
Cadres	143	98
Effectif	722	758

3.1.1..6.19 Informations sectorielles :

➤ Répartition par enseigne :

➤ Répartition au 31/03/2009 - (données en K€) :

Compte de résultat	CAFOM	VENTE UNIQUE	BUT	CONFORAMA	TOTAL	Retraitement	Cumul
Chiffres d'affaires Nets	58 754	24 338	139 232	66 326	288 650	-67 718	220 932
Résultat opérationnel courant	10 520	1 109	-1 311	-2 946	7 372	-1 162	6 210
Autres produits et charges opérationnels	-933	-206	1 710	-8	563	-1 733	-1 170
Résultat net	7 191	581	-2 686	-3 799	1 287	0	1 287

Bilan	CAFOM	VENTE UNIQUE	BUT	CONFORAMA	TOTAL	Retraitement	Cumul
-------	-------	--------------	-----	-----------	-------	--------------	-------

Actif non courant	13 329	1 008	28 983	36 334	79 654	0	79 654
Actif courant	76 851	7 055	56 362	28 749	169 017	-78 435	90 582
Total des actifs consolidés	90 180	8 063	85 345	65 083	248 671	-78 435	170 236
Passifs non courants	20 301	802	17 760	15 590	54 453	-37 216	17 237
passifs courants	27 497	6 576	49 636	23 137	106 846	-41 227	65 619
Total des passifs consolidés	47 798	7 378	67 297	38 727	161 200	-78 443	82 757

Effectif	32	38	419	233			722
----------	----	----	-----	-----	--	--	-----

➤ Répartition au 31/03/2008 - (données en k€) :

Compte de résultat	CAFOM	VENTE UNIQUE	BUT	CONFORAMA	TOTAL	Retraitement	Cumul
Chiffres d'affaires Nets	55 776	10 155	150 389	48 020	264 340	-65 633	198 707
Résultat opérationnel courant	10 304	442	-3 264	1 170	8 653	0	8 653
Autres produits et charges opérationnels	-945	-22	-282	198	-1 054	0	-1 054
Résultat net	7 956	289	-4 701	603	4 147	0	4 147

Bilan	CAFOM	VENTE UNIQUE	BUT	CONFORAMA	TOTAL	Retraitement	Cumul
-------	-------	--------------	-----	-----------	-------	--------------	-------

Actif non courant	9 348	607	25 104	36 449	71 507	0	71 507
Actif courant	56 082	3 994	60 698	31 448	152 222	-54 238	97 984
Total des actifs consolidés	65 429	4 601	85 802	67 897	223 729	-54 238	169 491
Passifs non courants	14 462	95	11 654	8 924	35 136	-19 953	15 183
passifs courants	15 866	4 149	52 465	28 829	101 308	-34 285	67 023
Total des passifs consolidés	30 328	4 243	64 119	37 753	136 444	-54 238	82 205

➤ Autres informations (actifs et passifs par zone géographique) :

➤ Répartition au 31/03/2009 - (données en k€)

Compte de résultat	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Reunion	Bresil	Saint Martin	Saint Domingue	Retraitement	Cumul
Chiffres d'affaires Nets	82 690	65 926	70 056	33 174	31 332	1 065	4 108	9 298	-67 718	229 931
Résultat opérationnel courant	11 655	-2 949	434	-385	-867	39	-150	-258	-1 162	6 356
Autres produits et charges opérationnels	-1 136	-339	-214	81	1 456	0	-4	-117	-283	-556
Résultat net	7 801	-4 518	-572	-555	16	-12	-299	-573	0	1 287

Bilan	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Reunion	Bresil	Saint Martin	Saint Domingue	Retraitement	Cumul
-------	-----------	------------	------------	--------	---------	--------	--------------	----------------	--------------	-------

Actif non courant	14 284	29 081	15 141	11 297	2 602	193	727	6 328	0	79 652
Actif courant	83 338	26 737	23 596	17 584	10 056	1 109	1 513	5 084	-78 435	90 582
Total des actifs consolidés	97 622	55 818	38 738	28 881	12 658	1 302	2 240	11 412	-78 435	170 236
Passifs non courants	20 836	12 530	4 990	6 657	2 372	0	1 260	5 809	-37 216	17 238
passifs courants	33 604	25 774	20 200	12 715	11 196	383	1 425	1 450	-41 227	65 520
Total des passifs consolidés	54 439	38 304	25 190	19 372	13 568	383	2 686	7 259	-78 443	82 758

Effectifs	65	177	160	117	99	2	19	83		722
-----------	----	-----	-----	-----	----	---	----	----	--	-----

➤ Répartition au 31/03/2008 - (données en K€) :

Compte de résultat	Métropole	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Reunion	Bresil	Saint Martin	Saint Domingue	Retraitement	Cumul
Chiffres d'affaires Nets	65 931	65 880	58 969	33 101	30 857	1 548	4 289	3 765	-65 633	198 707
Résultat opérationnel courant	10 747	2 145	-2 868	223	-1 915	-96	-105	523	0	8 653
Autres produits et charges opérationnels	-969	-457	-260	-162	44	0	20	732	0	-1 053
Résultat net	8 244	873	-3 535	-334	-1 597	-79	-220	794	0	4 145

Bilan	Métropole	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Reunion	Bresil	Saint Martin	Saint Domingue	Retraitement	Cumul
-------	-----------	------------	------------	--------	---------	--------	--------------	----------------	--------------	-------

Actif non courant	9 955	28 665	15 371	7 782	2 783	206	629	6 115	0	71 506
Actif courant	60 076	29 135	29 321	16 787	9 736	1 449	2 121	3 596	-54 238	97 983
Total des actifs consolidés	70 030	57 800	44 693	24 570	12 519	1 656	2 750	9 711	-54 238	169 491
Passifs non courants	14 557	2 787	8 689	2 591	2 372	0	1 249	2 891	-19 953	15 183
passifs courants	20 014	22 907	31 209	11 653	11 095	576	1 655	2 198	-34 285	67 022
Total des passifs consolidés	34 571	25 694	39 898	14 245	13 467	576	2 904	5 088	-54 238	82 205

Effectifs	73	162	191	89	118		15	110		758
-----------	----	-----	-----	----	-----	--	----	-----	--	-----

3.1.1.6.20 Engagements hors bilan :

(en milliers d'euros)	31/03/09	31/03/08
Engagements donnés		
Cautions et garanties données	12 308	9 768
Capital restant dû sur crédit bail	953	1 365
Sûretés réelles accordées		
Total	13 261	11 133
Engagements reçus		
Engagement de rachat des Titres BORA BORA LAGOON RESORT par la société CIPRIANI	1 000	1 000
Total	1 000	1 000

3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société CAFOM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation.

2- Justification des appréciations

Les estimations comptables, concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2009 ont été réalisées dans le contexte particulier de la crise économique et financière qui induit une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la Note 3 -2 « Estimations et hypothèses » de l'annexe aux comptes consolidés.

C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Les valeurs comptables des actifs à long terme qui comprennent notamment les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la Note 3-10 de l'annexe et sur la base de l'hypothèse énoncée dans la Note 3-2 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

- La Note 3-12 de l'annexe expose les approches retenues par votre Société pour la valorisation des stocks, approches qui impliquent des estimations. Dans le cadre de notre

appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons notamment apprécié les approches retenues, ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et revu les calculs effectués par le Groupe.

- La Note 3-17 aux états financiers consolidés précise les modalités d'évaluation des avantages au personnel à long terme. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 6 août 2009

Les Commissaires aux Comptes

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

*Pierre SOULIGNAC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris*

CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

*Laurence LE BOUCHER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris*

3.3 Comptes sociaux au 31 mars 2009

3.3.1 Présentation et méthodes de calcul

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes de valorisation des comptes sociaux sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

3.3.2 Charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'aucune dépense et amortissements excédentaires ou non déductibles du résultat fiscal visés à l'article 39-4 du CGI n'ont été comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

3.3.3 Résultats de l'exercice

La société CAFOM assure en sa qualité de Holding, la gestion de ses participations. Les produits d'exploitation correspondant aux redevances de conseil et d'assistance à ses filiales calculées selon les usages en la matière se sont élevés à 10.643.610 €, contre 8.845.521 € lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 4.378.254 € contre 4.396.646 € au 31 mars 2008.

Le résultat financier correspondant aux dividendes reçus de ses filiales et des résultats de son activité financière s'élève au 31 mars 2009 à 3.957.123 € contre 5.315.390 € au 31 mars 2008.

Le résultat net s'établit à 8.816.558 € contre 9.266.691 € au 31 mars 2008.

Nous vous informons que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 99.680.315 € au 31 mars 2009.

3.3.4 Comptes sociaux

1- Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2009 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2008 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Concessions, brevets, droits similaires	463 254	78 053	385 201	5 336
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				317 995
Autres immobilisations corporelles	8 212	2 538	5 675	4 318
Immobilisations en cours				
Autres participations	74 916 939	1 003 908	73 913 030	70 335 495
Autres titres immobilisés	1 323 125	72 177	1 250 948	449 498
Prêts				10 000
Autres immobilisations financières	10 734		10 734	10 239
TOTAL (I)	76 722 264	1 156 677	75 565 587	71 132 880
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	24 249		24 249	
Clients et comptes rattachés	12 896 229		12 896 229	10 903 552
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	17		17	88 857
. Etat, impôts sur les bénéfices	238 198		238 198	120 033
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	358 569		358 569	156 430
. Autres	34 787 603		34 787 603	24 028 284
Valeurs mobilières de placement	2 745 227	217 988	2 527 238	2 000 073
Disponibilités	53 904		53 904	64 013
Charges constatées d'avance	264 099		264 099	486 588
TOTAL (II)	51 368 095	217 988	51 150 106	37 847 830
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	128 090 359	1 374 665	126 715 694	108 980 710

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2009 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2008 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 39 641 178)	39 641 178	39 641 178
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	28 529 607	28 529 607
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	2 412 739	1 949 404
Réserves réglementées	15 651	15 651
Report à nouveau	20 264 583	11 456 960
Résultat de l'exercice	8 816 558	9 266 691
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	99 680 315	90 859 490
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	17 460 714	11 726 190
. Découverts, concours bancaires	3 990 064	2 674 130
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	979 181	894 168
. Associés	160 054	219 447
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 160 908	1 506 094
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	60 681	71 801
. Organismes sociaux	199 554	188 833
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	867 079	710 390
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	86 464	76 061
Autres dettes	70 680	54 106
TOTAL (IV)	27 035 379	18 121 221
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	126 715 694	108 980 710

2- Compte de résultat

	Exercice clos le 31/03/2009 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2008 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	10 643 610		10 643 610	8 845 521
Chiffres d'affaires Nets	10 643 610		10 643 610	8 845 521
Subventions d'exploitation reçues			1 500	
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				
Autres produits			305	0
Total des produits d'exploitation			10 645 415	8 845 521
Autres achats et charges externes			4 429 113	2 892 051
Impôts, taxes et versements assimilés			247 922	231 642
Salaires et traitements			1 038 887	886 926
Charges sociales			474 290	438 077
Dotations aux amortissements sur immobilisations			76 931	179
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			18	0
Total des charges d'exploitation			6 267 161	4 448 875
RESULTAT EXPLOITATION			4 378 254	4 396 646
Bénéfice attribué ou perte transférée				420 000
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			4 991 297	4 797 800
Autres intérêts et produits assimilés			1 393 771	891 628
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			23 349	61 528
Total des produits financiers			6 408 417	5 750 955
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 294 074	
Intérêts et charges assimilées			1 054 162	435 465
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			103 059	
Total des charges financières			2 451 295	435 465
RESULTAT FINANCIER			3 957 123	5 315 490
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			8 335 377	10 132 136

	Exercice clos le 31/03/2009 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2008 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	69 546	
Total des produits exceptionnels	69 546	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	159 477	331 574
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 509	
Total des charges exceptionnelles	185 986	331 574
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-116 440	-331 574
Impôts sur les bénéfices	-597 621	533 871
Total des Produits	17 123 378	15 016 477
Total des charges	8 306 821	5 749 786
RESULTAT NET	8 816 558	9 266 691

3.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société CAFOM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.9 de la Note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du Règlement n°2008-15 du Comité de la réglementation comptable.

2- Justification des appréciations

Les estimations comptables, concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2009 ont été réalisées dans le contexte particulier de la crise économique et financière qui induit une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Règles et principes comptables

La Note 1-4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 6 août 2009

Les Commissaires aux Comptes

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

*Pierre SOULIGNAC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris*

CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

*Laurence LE BOUCHER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris*

4 COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2009

	31-mars-09				31-mars-08			
	Presence audit & conseils		Concept Audit & Associés		Presence audit & conseils		Concept Audit & Associés	
	en €	%	en €	%	en €	%	en €	%
Commissariat aux comptes, Certificat° des Comptes, Examen des comptes Individuels et consolidés Missions accessoires	53 250	100%	150 000	100%	72 720	100%	252 917	100%
Sous-Total Audit	53 250	100%	150 000	100%	72 720	100%	252 917	100%
Autres prestations, le cas échéant : Prestations juridiques, fiscales, sociales Prestations Technologie de l'Information Audit Interne Autres (à détailler si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-Total Autres	0		0		0		0	

5- DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL (2008-2009)

Etabli en application de l'article L. 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, afin de satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Les informations, communiqués et documents publiés sur le site de CAFOM sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.cafom.com ; pour accéder aux documents correspondants, cliquez sur l'intitulé du document.

Les informations et communiqués publiés sur le site de l'AMF sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-france.org

Les informations et communiqués publiés sur le site d'Info Financière, site géré par la direction des Journaux officiels, sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.info-financiere.fr

Les informations publiées sur le site du *Bulletin des Annonces légales obligatoires* sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la Société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/> ou consultés au siège administratif de la Société.

Date	Informations / documents	Publications
I. INFORMATIONS FINANCIERES		
08/07/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité CAFOM contracté avec la société EXANE BNP	Site CAFOM et site Info Financière
19/05/2009	Chiffre d'affaires annuel 2008-2009	Site CAFOM et site Info Financière
12/02/2009	Chiffre d'affaires à fin décembre 2008	Site CAFOM et site Info Financière
06/02/2009	Rapport financier semestriel au 30 septembre 2008	Site Info Financière et 29/01/2009 Site CAFOM
21/01/2009	Résultats du 1 ^{er} semestre 2008-2009	Site CAFOM et site Info Financière
22/09/2008	Descriptif du programme de rachat d'actions	Site CAFOM
04/12/2008	Approbation des comptes annuels définitifs	Site Info Financière
14/11/2008	11,1% de croissance au 1 ^{er} semestre	Site CAFOM et site Info Financière

Date	Informations / documents	Publications
25/08/2008	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	BALO
01/08/2008	Comptes sociaux et comptes consolidés au 31/03/2008	BALO
28/07/2008	Résultats annuels 2007-2008 : exercice de transition	Site CAFOM
14/05/2008	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2007/2008	Site CAFOM et BALO 16/05/2008
Franchissement de seuils		
13/10/2008	Franchissement de seuil (régularisation)	AMF
Déclaration des transactions sur actions propres		
21/04/2009	Déclaration des transactions sur actions propres	Site CAFOM
03/03/2009	Déclaration des transactions sur actions propres	Site CAFOM
18/03/2009	Déclaration des transactions sur actions propres	Site CAFOM
07/04/2008	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions (publication AMF)	AMF
01/04/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	Site CAFOM
Informations concernant les droits de vote		
28/05/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site CAFOM et site Info Financière
22/04/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site CAFOM et site Info Financière
15/04/2009	Déclaration au titre des articles 223-11 et 223-16 du règlement de l'AMF	Site Info Financière
30/03/2009	Déclaration au titre des articles	Site CAFOM et site Info

Date	Informations / documents	Publications
	223-11 et 223-16 du règlement de l'AMF	Financière
16/03/2009	Déclaration au titre des articles 223-11 et 223-16 du règlement de l'AMF	Site CAFOM et Site Info Financière
II. DOCUMENTS DISPONIBLES A L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES		
22/09/2008	Plaquette d'assemblée générale du 26 septembre 2008	Site CAFOM
Sept.2008	Compte rendu de l'assemblée générale du 26 septembre 2008	Site CAFOM
10/09/2008	Avis de convocation de l'assemblée générale du 26 septembre 2008	BALO
22/08/2008	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale du 26 septembre 2008	BALO
07/08/2008	Rapport de gestion valant rapport financier annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2008	Site CAFOM
III. AUTRES OPERATIONS		
14/12/2008	Avenant à une convention conclue entre actionnaires	AMF
13/10/2008	Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique	AMF
IV. COMMUNIQUES		
21/07/2009	But et Cafom nouent un partenariat de long terme	Site CAFOM et site Info Financière
02/03/2009	Point concernant l'activité dans les départements d'outre-mer	Site CAFOM et site Info Financière
17/02/2009	Fin du contrat de liquidités avec Aurel BCG et changement de prestataire	Site CAFOM et site Info Financière
09/02/2009	Adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération	Site CAFOM et site Info Financière

Date	Informations / documents	Publications
	des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées	
06/02/2009	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 septembre 2008	Site CAFOM et site Info Financière
13/01/2009	Bilan annuel du contrat de liquidité CAFOM contracté avec la société AUREL BGC	Site CAFOM et site Info Financière
15/12/2008	Désignation de teneurs de comptes de titres nominatifs	BALO
21/11/2008	Désignation de teneurs de comptes de titres nominatifs	BALO
27/11/2008	Lancement du site DirectLowCost.com	Sita CAFOM et site Info Financière
23/10/2008	Cafom et Urbasolar mettent les panneaux solaires à la portée de tous	Site CAFOM et site Info Financière
14/11/2008	Résultats croissance premier semestre 2008-2009	Site CAFOM
23/10/2008	Partenariat Cafom et Urbasolar	Site CAFOM
28/07/2008	Résultats annuels 2007-2008	Site CAFOM-AMF
14/05/2008	Chiffres du 4ème trimestre 2007-2008	Site CAFOM-AMF
01/04/2008	Rachats Actions	Site CAFOM
V. INFORMATIONS LEGALES (DEPOT ET PUBLICITE)		
Publicité dans les journaux d'annonces légales		
10/09/2008	Avis de convocation à l'assemblée générale du 26 septembre 2008	Les Affiches Parisiennes
Dépôts au greffe du Tribunal de Commerce de Paris		
13/10/2008	Acte rectificatif	Site du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
13/10/2008	Statuts à jour	

6- CONTROLE INTERNE

6.1 Rapport du Président sur les travaux du conseil d'administration et sur le contrôle interne

Ce rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, en application des dispositions de l'article L 225 -37 du code de commerce.

1- Fonctionnement du Conseil d'Administration et Gouvernement d'entreprise

1.1 La Direction Générale

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration a décidé, en application de l'article L 225 -51-1 du code de commerce, de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

La Direction Générale de la Société est ainsi assurée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Hervé GIAOUI.

Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de direction générale.

Composition du Conseil d'Administration

Celui-ci est composé de 6 membres, 6 personnes physiques.

- Hervé GIAOUI, Président Directeur Général
- André SAADA, Directeur Général Délégué
- Luc WORMSER, Directeur Général Délégué
- Alain SITBON, Directeur Général Délégué
- Manuel BAUDOIN, Directeur Général Délégué
- Guy Alain GERMON, Directeur Général Délégué

1.2 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration a précisé son cadre de fonctionnement en adoptant un règlement intérieur lors de sa réunion du 26 mars 2009. En effet, jusqu'alors, le Conseil d'administration de CAFOM SA suivait des règles de fonctionnement qui, bien que solidement établies, n'avaient pas fait l'objet d'une formalisation.

Le règlement intérieur de CAFOM SA organise le fonctionnement du Conseil d'administration dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres, le mode de fonctionnement du Conseil d'administration.

1.3 Le code de gouvernement d'entreprise de la Société

Le règlement intérieur adopté s'inspire des préconisations du code AFEP-MEDEF. Ces recommandations constituent le code de gouvernement d'entreprise auquel la société a choisi de se référer pour l'élaboration du présent rapport sur le contrôle interne en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.

La Société a cependant décidé de ne pas retenir, stricto sensu, certaines recommandations du code AFEP-MEDEF qu'elle n'a pas considérées comme opportunes et adaptées à son mode d'organisation et de fonctionnement, eu égard, notamment, à la composition de son actionnariat.

Ainsi, le code AFEP-MEDEF préconise que la part des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration soit d'au minimum un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionnariat de contrôle.

Cependant compte tenu de la structure de son capital et notamment du faible nombre d'actions détenues par le public, ainsi que des enjeux historiques du groupe et de son fonctionnement, la Société ne compte pas dans l'immédiat procéder à des modifications dans son organisation interne.

La Société a choisi de rester attentive à la représentation de l'ensemble de ses actionnaires au sein de son Conseil d'administration et à une prise en compte équilibrée des intérêts de chacun d'entre eux. La Société considère que, dans ces conditions, les intérêts de chacun sont justement représentés. La durée du mandat des administrateurs est de six ans, durée maximale prévue par la loi, la Société considère que la stabilité de son actionnariat ne justifie pas une durée de mandat inférieure.

Le Conseil d'administration du 6 février 2009 s'est prononcé sur les recommandations AFEP-MEDEF relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et a déclaré adhérer au principe de ces recommandations.

La recommandation relative à la rupture du contrat de travail ne s'applique pas au Président Directeur Général, celui-ci n'ayant pas de contrat de travail et étant exclusivement rétribué au titre de son mandat social.

Il est à considérer que la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux résulte d'une démarche réfléchie, fondée sur des critères objectifs et, par ailleurs, cohérente avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du groupe :

La Société privilégie une politique de rémunération des mandataires sociaux indépendante des résultats de la Société. Ainsi, les mandataires et dirigeants ne bénéficient d'aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle, ni d'avantages tels que des options de souscription ou d'achat d'actions, des instruments donnant accès au capital ou des indemnités de départ. La clé de répartition des rémunérations est établie en fonction des éléments suivants :

- Nombre de déplacements dans les magasins et à l'étranger (visite et choix fournisseurs, salons, congrès)
- Relations actionnaires-investisseurs (réunion one to one, réunions SFAF)
- Supervision des magasins et plate-forme (chine, Brésil) et management

1.4 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.4.1 L'organisation des travaux du conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de quatre, les suivantes étant optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Chaque réunion du Conseil d'administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs par écrit, au moins trois jours avant la réunion ou par tout moyen en cas d'urgence.

Les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence. Les questions susceptibles d'être traitées et les décisions arrêtées par ce mode de participation sont régies par les textes législatifs et réglementaires applicables.

Le taux de participation global des administrateurs aux réunions du conseil d'administration en 2008/2009 est de 80 %, identique à celui de 2007-2008.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement aux réunions du Conseil.

En dehors des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent de façon régulière toutes les informations importantes concernant le Groupe, notamment les tableaux de bord mensuels de l'activité comparés au budget.

Le Conseil d'administration bénéficie également de présentations effectuées par des responsables opérationnels du Groupe sur des sujets nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe, de ses activités et de ses perspectives.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se sont déroulées au siège de la société.

Les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir par visioconférence à l'exception des décisions suivantes :

- l'établissement des comptes annuels et consolidés ; et
- l'établissement du rapport de gestion de la société et du Groupe.

Les membres du Conseil sont systématiquement présents à toutes les réunions, sauf exception.

Procès verbaux de réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis conformément à la législation en vigueur.

Comités

Il n'existe pas de comité d'entreprise au sein de la Société, cette dernière ne remplissant pas les conditions qui imposent la création d'un tel comité.

1.4.2 Les travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 :

- La définition du plan stratégique 2009-2011 ;
- Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2008 ;
- Fixation de la rémunération du Président Directeur Général ;
- Etablissement des comptes semestriels au 30 septembre 2008 ;
- Le budget, les chiffres d'affaires trimestriels, la communication financières y afférente ;
- Les conventions réglementées ;
- Les problèmes relatifs à la gestion des ressources humaines, définition de la politique de rémunération à long terme (attribution d'actions gratuites...) ;
- Les recommandations AFEP-MEDEF.

1.5 Participation aux assemblées générales

La participation des actionnaires aux assemblées générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et conformément aux articles 32 et suivants des statuts de la Société.

1.6 Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle

Afin de répondre aux prescriptions légales, il est indiqué que les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

1.7 Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont mentionnées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration qui est intégré dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 mars 2009.

2- Procédures de contrôle interne

L'un des objectifs généralement assignés au contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez CAFOM SA ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les agissements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de s'assurer de la fiabilité des informations comptables, financières et des données de gestion ;

2.1 L'environnement du contrôle interne.

La partie consacrée au contrôle interne traitera successivement des procédures spécifiques à la société holding CAFOM, à la société CAFOM DISTRIBUTION centrale d'achats et aux magasins.

Le contrôle interne du Groupe CAFOM prend en compte la structure particulière du Groupe et couvre l'ensemble du périmètre de consolidation du Groupe.

La société CAFOM est une société holding qui détient des participations dans une centrale d'achats, et dans des magasins situés en Martinique, Guadeloupe, la Réunion, Guyane et République Dominicaine.

Le contrôle interne est effectif sur les différents sites du Groupe et s'exerce à deux niveaux :

- au siège de la Holding ;
- dans les magasins.

La poursuite de la structuration du Groupe permet de renforcer le contrôle interne par une meilleure efficacité du pilotage des activités.

Ainsi, la mise en place au cours de cet exercice d'une direction DOM-TOM facilite la gestion de l'ensemble des aspects opérationnels des départements d'Outre Mer sur lesquels le Groupe est présent.

Chaque magasin se voit doté d'une équipe de direction comprenant les responsables opérationnels et fonctionnels nécessaires à l'activité.

Les procédures mises en place dans toutes les entités juridiques du Groupe comprennent notamment :

- des délégations de signatures et de pouvoirs limitées ;
- les décisions nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration, sont clairement identifiées. Le personnel d'encadrement dispose des définitions de tâches et de postes pour l'ensemble du personnel du Groupe.
- Des règles de contrôle interne à suivre en matière de gestion commerciale, de gestion des relations bancaires, de gestion des actifs et de protection du patrimoine
- Des règles à respecter en matière de séparation des tâches ;
- des procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements ;
- et un contrôle des contrats par la Direction générale du Groupe

Seules les fonctions financières et informatiques sont centralisées pour une meilleure efficacité.

CAFOM SA se présente donc comme une holding, assurant exclusivement des prestations de conseils et direction.

2.2 Les acteurs du contrôle interne

Dans cet environnement, l'organisation du contrôle interne est fondée sur une répartition des rôles et des responsabilités

La partie consacrée au contrôle interne traitera successivement des procédures spécifiques à la société holding CAFOM, à la société CAFOM DISTRIBUTION centrale d'achats et aux magasins.

2.2.1 CAFOM SA

La société CAFOM exerce une activité de conseil pour le compte de ses filiales et gère, notamment, les fonctions suivantes :

- la stratégie d'ensemble du Groupe, notamment la croissance interne et externe :
Tout projet d'acquisition fait l'objet d'un audit et d'une revue détaillée dans le cadre de due diligences. Pour ce faire, l'ensemble des fonctions support du Groupe est sollicité (fonctions juridiques, audit, finances, lignes de métiers, immobilier...) afin de délivrer un rapport qui est soumis au conseil d'administration ;
 - la gestion des participations, acquisitions ou reventes d'actifs pouvant s'avérer appropriées ;
 - la gestion de la politique financière d'ensemble du Groupe, y compris les moyens de financement ;
 - le contrôle de la performance économique des filiales ;
 - la politique fiscale et sa mise en œuvre avec le concours de ses conseils ;
 - la définition des politiques de rémunération des cadres de direction, la gestion des cadres et des responsables de sites ; et
 - la communication « Corporate », les relations analystes-investisseurs, ainsi que les relations avec les actionnaires que le Groupe retrouve en septembre lors de l'Assemblée générale annuelle.
- La Direction générale :
- Les principaux risques identifiés (opérationnels, environnementaux et réglementaires, financiers et juridiques) font l'objet d'un suivi régulier et de contrôles de la part de la Direction Générale du Groupe.

- La Direction financière :

La Direction financière assure la fiabilité des informations comptables et financières, la gestion des risques financiers, la politique de financement du Groupe, le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire.

La gestion de la trésorerie est centralisée afin d'optimiser la gestion des excédents de trésorerie, renforcer le contrôle des flux et réduire le nombre des comptes bancaires.

La Comptabilité Groupe est placée sous l'égide de la Direction financière.

La Direction comptable, au siège social, a pour vocation de fixer les directives propres à assurer le bon fonctionnement de cette fonction par le biais de procédures, réunions régulières et groupes de travail.

Cette organisation transverse renforce l'indépendance de cette fonction par rapport aux directions opérationnelles.

Compte tenu de son statut de société cotée, la Holding se doit également de transmettre une information financière conforme à la réglementation en vigueur

- La communication financière :

La communication financière est élaborée en étroite collaboration entre la direction Générale et la Direction Financière et sa diffusion s'effectue par les moyens édictés par la loi (Assemblée générale) et par les règlements de l'AMF (Communiqués, publications périodiques).

Depuis le 20 janvier 2007, conformément aux dispositions de l'article L. 451 -1-2 du Code Monétaire et Financier résultant de la mise en œuvre de la directive Européenne dite « transparence », CAFOM met à disposition sur son site Internet l'ensemble des documents relevant de l'information réglementée.

La Holding assure d'autre part les tâches suivantes :

- **La gestion des investissements**

Les décisions d'investissements du Groupe sont régies par des procédures définies par le Groupe qui prévoit notamment l'autorisation de la Direction Générale au-delà d'un certain seuil. Les investissements concernent essentiellement l'aménagement des surfaces de vente, la gestion du parc informatique et des véhicules.

- **La gestion de la trésorerie**

La trésorerie du Groupe est gérée par le chef comptable du Groupe, dont le reporting quotidien est présentée à la Direction. Une convention de pool de trésorerie a été mise en place avec toutes les sociétés du Groupe.

- **La gestion des systèmes d'information**

Le service informatique du Groupe est centralisé au niveau de la Holding.

Les logiciels de gestion et de comptabilité proviennent de SSII pérennes capables d'assurer assistance et télémaintenance à tous les sites.

Le système informatique du Groupe repose sur un réseau privé virtuel s'étendant sur les cinq départements : Ile de France, Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion.

Le réseau Ethernet est constitué de routeurs de marque CISCO, d'AS 400 de marque IBM, de serveurs Windows, de PC.

- Les liens inter sites départementaux sont assurés par des lignes spécialisées, les liens inter départements passent par des flux internet.

Les logiciels de comptabilité et de gestion sont harmonisés sur tous les sites. Le logiciel de comptabilité est alimenté par des données issues du logiciel de gestion commerciale. La maintenance de ce logiciel et la formation des utilisateurs sont réalisées par le service informatique de la Holding avec l'assistance de consultants externes. Le Groupe est doté de logiciels métier lui permettant, en particulier, de communiquer avec les plates-formes de stockage localisées dans le Nord de la France, en Chine ou en Inde, par des transferts informatiques journaliers automatisés.

Des échanges automatisés journaliers assurent le partage des informations entre la centrale et les magasins. La communication entre les sites et leurs partenaires principaux s'effectue au travers d'un portail d'entreprise.

- **La gestion de l'assurance Groupe**

Dans le cadre d'une politique d'assurance Groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus par l'ensemble des sociétés du Groupe.

- **Les autres fonctions centrales**

Les Ressources Humaines, le Secrétariat Général (juridique et assurances) contribuent à la sécurité juridique des opérations du Groupe et à la maîtrise des risques.

La gestion des systèmes d'information est également un outil majeur du contrôle interne du Groupe, l'efficacité des métiers du Groupe reposant sur la disponibilité d'informations fiables, dans les délais adéquats.

2.2.2 CAFOM DISTRIBUTION

La société CAFOM DISTRIBUTION joue le rôle de centrale d'achats pour les sociétés du Groupe.

La fonction achats, est divisée en trois secteurs : meuble, blanc et brun, libre service.

- **La gestion des achats**

Les procédures achats sont axées sur une organisation centralisée de la fonction achats et sur la création de plates formes logistiques permettant d'optimiser les coûts de transport.

Deux logiciels spécifiques sont utilisés par le service achats afin d'optimiser les commandes. Le premier de ces deux logiciels permet l'édition de l'ensemble des statistiques de vente par produits. Le second logiciel permet une gestion budgétaire des achats sur des périodes variant de un à deux mois.

- **La gestion des ventes**

Les clients de la société CAFOM DISTRIBUTION sont essentiellement des sociétés du Groupe. L'émission des factures est journalière. Les acheteurs déclenchent l'opération de vente aux magasins avec livraison des fournisseurs, soit directement aux magasins, soit aux différentes plates-formes. La réconciliation des flux et des soldes est opérée de manière régulière par le service comptable en rapport avec chaque responsable comptable des filiales.

2.2.3 MAGASINS

Le Groupe est décentralisé dans la mesure où chaque magasin gère les aspects opérationnels liés à son activité. Le système de contrôle interne mis en place est le suivant :

- Le contrôle des flux de marchandises

Les entrepôts réceptionnent les marchandises commandées, vérifient les quantités livrées, ainsi que la qualité des produits.

Les procédures comportent une séparation des tâches entre les étapes de réception, d'enregistrement des factures et de paiement.

Des inventaires physiques sont établis périodiquement sur les lieux d'entreposage assurant ainsi un contrôle régulier des stocks.

Les procédures de protection des stocks prévoient diverses mesures de restriction d'accès aux stocks ainsi que des mesures de protection contre les pertes et le vol.

- Le contrôle des marges

La marge est générée lors du passage de l'article en caisse et cumulée par rayon.

Le système de lecture optique permet d'éviter les erreurs de saisie.

Les inventaires physiques semestriels permettent de constater la marge réelle et de contrôler la démarque inconnue.

Chaque site établit son compte de résultat mensuel, le compare à la prévision mensuelle, analyse ses écarts et l'adresse au siège de la Holding qui organise et centralise l'établissement du budget de la société et le mensualise.

Les budgets annuels sont établis par chaque filiale en vue de leur approbation par la Direction Générale. Le suivi de ces budgets est effectué par la direction comptable de la Holding.

- Contrôle de la trésorerie

Le service trésorerie contrôle dans chaque magasin tous les flux financiers :

- recettes des magasins transmises aux convoyeurs de fonds ;
- paiement des marchandises, des investissements et des frais généraux ;
- contrôle de l'application des conditions bancaires, en rapport permanent avec les banques et le service comptable de la Holding.

Enfin, un ensemble de procédures définit les modalités de gestion des caisses (contrôle des arrêtés de caisses et des remises de fonds).

Description des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière a pour objectif :

- la qualité de la remontée de l'information comptable et financière ;
- le respect de la réglementation comptable en vigueur ;
- le contrôle de l'information financière et comptable.

Plusieurs services concourent à la production de s informations comptables et financières consolidées du Groupe :

- les services de comptabilité de la Holding et des filiales ;
- le service trésorerie ;
- le service juridique et fiscal assisté d'un Cabinet extérieur.

Le contrôle juridique du Groupe :

Le Groupe est organisé juridiquement avec une majorité de SAS (société par action simplifiée) pour les structures opérationnelles d'exploitation. La gestion des filiales, en tant qu'entités juridiques, est assurée au niveau du siège social par la Direction juridique groupe.

Tout acte juridique concernant des biens immobiliers ou des fonds de commerce (acquisition, cession) relève de la compétence exclusive de la Direction juridique, après accord de la Direction Générale.

S'agissant de la conclusion de contrats d'achats et de contrats commerciaux, les procédures internes prévoient un nombre limité de signataires habilités, généralement les membres du Conseil d'administration. Ces contrats sont validés par les services juridiques du Groupe.

Processus comptables et financiers :

Le traitement de l'information comptable et financière est homogénéisé à la fois dans ses principes et ses applications techniques.

La consolidation des comptes du Groupe est assurée, au siège social, au sein de la Direction comptable du Groupe, laquelle collabore étroitement avec les directeurs comptables et financier régionaux. Son rôle est, d'une part, de collecter l'information auprès de l'ensemble des sociétés du Groupe et de la contrôler, d'autre part, d'assurer les retraitements conformément aux règles du Groupe et aux normes, l'agrégation, les éliminations internes puis d'élaborer les états financiers consolidés. L'équipe de consolidation assure également la veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et diffuse auprès des responsables comptables les procédures et instructions pour assurer la cohérence de l'ensemble consolidé.

Ce dispositif est complété par l'intervention des auditeurs légaux dans le cadre de la certification des comptes semestriels et annuels.

Contrôle budgétaire et reporting :

Le processus budgétaire est conduit ainsi qu'il suit : chaque direction élabore son propre budget et le fait valider par la Direction générale en novembre lors des conférences budgétaires. Les prévisions budgétaires sont revues en cours d'exercice.

Un reporting financier est produit le 15 de chaque mois et fait l'objet d'une communication systématique sous forme d'un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs opérationnels et financiers mensuels.

D'autre part, les résultats opérationnels du Groupe sont communiqués, chaque mois, aux membres du Conseil d'administration, sous forme de données mensuelles et cumulées .

Le Président
Hervé GIAOUI

6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société Anonyme CAFOM et en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 -37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225 -37 du Code de Commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'en reprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225 -37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission d'audit font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations :

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 31 juillet 2009

Les Commissaires aux Comptes

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

*Pierre SOULIGNAC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris*

CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

*Laurence LE BOUCHER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris*